

**Ministère de l'Environnement,
Conservation de la Nature,
Eaux et Forêts**



**Institut des Nations Unies
pour la Formation
et la Recherche**



**Profil National
des Produits Chimiques**

de la

République Démocratique du Congo

Septembre 2006

Profil National des Produits Chimiques

R.D.Congo

Le Projet “Préparer un Profil national, établir des priorités et renforcer l’échange d’informations pour une gestion rationnelle des produits chimiques”, pour la période 2004-2005, a été soutenu par l’Institut des Nations Unies pour la Formation et la Recherche (UNITAR) avec le concours financier de l’Union européenne et du gouvernement Suisse.



Tables des matières

		Pages
	Résumé	7
	Méthodologie de collecte d'informations	9
	Introduction	11-12
	Chapitre I : Informations générales sur la République Démocratique du Congo	
1.1.	Contexte physique et démographique	13-16
1.2.	Situation politique/géographique du Congo	17-20
1.3	Secteur industriel et agricole	20- 43
	Chapitre II : Production, importation, exportation et utilisation de produits chimiques	44
2.1.	Production, importation et exportation	44-46
2.2.	Utilisation	47-48
2.3.	Déchets des produits chimiques	48-53
	Chapitre III : Problèmes prioritaires en rapport avec la production, l'importation, l'exportation et l'utilisation des produits chimiques	54
3.1.	Problèmes prioritaires en rapport avec la production, l'importation, l'exportation et l'utilisation des produits chimiques	54-65
	Chapitre IV : Instruments juridiques et mécanismes non réglementaires pour la gestion des produits chimiques	66
4.1.	Instruments juridiques nationaux traitant de la gestion des produits chimiques	68-71
4.2.	Description résumée des instruments juridiques clés en rapport avec la gestion des produits chimiques	72-73
4.3.	Mécanismes non réglementaires pour la gestion des	74-75

	produits chimiques	
4.4.	Commentaires et analyse	76-77
Chapitre V : Ministères, agences ou autres institutions qui gèrent les produits chimiques		78-83
Chapitre VI : Activités pertinentes de l'industrie, des groupes d'intérêt public et du secteur de la recherche		84-86
Chapitre VII : Commissions interministérielles et mécanismes de coordination		87
Chapitre VIII : Accès aux données et utilisation de ces données		88-90
8.1.	Localisation des données nationales	90-91
8.2.	Systèmes nationaux d'échange d'information	91-93
8.3.	Commentaires et analyse	
Chapitre IX : Capacités techniques		
9.1.	Aperçu de l'infrastructure des laboratoires	92-93
9.2.	Aperçu des systèmes d'information gouvernementaux et des infrastructures informatiques	93-94
Chapitre X : Implications internationales		95
10.1.	Coopération et engagement vis-à-vis des organisations, organes et accords internationaux	
10.2.	Participation dans des projets appropriés d'assistance technique	
10.3.	Commentaires et analyse	98-99
Chapitre XI: Sensibilisation/Information des travailleurs et du public		100-101
Chapitre XII : Ressources disponibles et nécessaires à la gestion des produits chimiques		102-105

Bibliographie	
Acronymes	
Annexes	

RESUME

Parmi les problèmes environnementaux auxquels la R.D.Congo est confrontée figure celui posé par les organismes nuisibles aussi bien d'origine animale que végétale dont l'impact sur l'économie, la santé et l'environnement ne peut être ignoré.

Pour faire face à ces organismes nuisibles, notre pays utilise divers moyens dont la lutte chimique caractérisée par l'emploi des produits chimiques et plus principalement des insecticides. Ceux-ci sont utilisés surtout en agriculture, élevage et dans le domaine de la santé publique. En agriculture pour lutter contre les ravageurs des cultures et des récoltes (insectes, champignons, mauvaise herbes, etc...) ; en élevage, leur emploi concerne surtout le traitement des bétails et des bâtiments d'élevage ; tandis que dans le domaine de la santé publique, les pesticides sont plus souvent utilisés pour combattre les insectes domestiques (les moustiques, les blattes, les fourmis, les mouches ...)

A côté de cet aspect positif, les produits chimiques peuvent présenter des dangers aussi bien pour la santé que pour l'environnement s'ils ne sont pas bien gérés . Ce qui a incité la République Démocratique du Congo d'adapter sa politique nationale au contexte international actuel. C'est pour cela qu'elle vient de se doter d'un profil national qui constitue le premier pas dans la gestion des produits chimiques .

Ce profil national de produits chimiques fournit un aperçu et une évaluation de l'infrastructure administrative, institutionnelle, légale et technique de notre pays en ce qui a trait à sa gestion des produits chimiques. Il contient des informations entre autres la fabrication, l'importation, et l'utilisation des produits chimiques, les outils juridiques et les mécanismes non obligatoires, les ministères, organismes et autres institutions participant à la gestion des produits chimiques, les activités pertinentes au sein de l'industrie, les groupe d'intérêt public, et le secteur de recherches, les commissions interministérielles et les mécanismes de coordination,

l'accès aux données et leur utilisation, l'infrastructure technique et les réseaux internationaux.

Les différentes phases qui ont concouru à son élaboration ont débuté avec la tenue, du 5 au 6 août 2004, de la réunion de planification qui a abouti à l'élaboration de l'ébauche du profil par l'équipe nationale de coordination. Cette réunion de planification avait pour objectifs :

- d'identifier l'ensemble des acteurs gouvernementaux clés et autres acteurs concernés pour l'élaboration de profil national ;
- d'identifier les contraintes possibles à la préparation d'un profil national ;
- de définir les critères d'établissement des priorités ;
- de définir les contraintes liées au développement d'un site Web sur la sécurité chimique.

Ensuite, l'atelier sur les priorités s'est tenu du 28 au 29 juillet 2005 . Il a eu pour buts :

- d'étudier l'ébauche du profil national ;
- d'inventorier les activités nationales pouvant être prises en compte dans la mise en oeuvre des accords internationaux sur la gestion des produits chimiques; et
- d'identifier les priorités en matière de renforcement de l'infrastructure nationale de gestion des produits chimiques.

Enfin, l'atelier de validation du profil national des produits chimiques et de détermination des priorités s'est déroulé le 28 septembre 2006.

Le présent document sera périodiquement revu en vue de l'adapter au contexte du moment.

METHODOLOGIE DE COLLECTE D'INFORMATION

La réalisation de ce document de Profil National de Gestion des Produits Chimiques est un besoin plus qu'urgent pour permettre à la République Démocratique du Congo de disposer d'un outil de référence à même d'orienter l'autorité sur différentes décisions en rapport avec les produits chimiques. Ce document vise à faciliter l'évaluation non seulement des capacités institutionnelles mais aussi d'identifier les lacunes et les faiblesses constituant un frein à la gestion de ces substances.

Les informations recherchées en rapport avec les produits chimiques ont portés sur les points suivants :

- la production, l'importation, l'exportation et l'utilisation des produits chimiques ;
- les problèmes prioritaires liés à la production, l'importation, l'exportation et l'utilisation des produits chimiques ;
- les responsabilités et les activités des organismes gouvernementaux et non gouvernementaux ;
- les commissions interministérielles et les mécanismes de coordination nationaux existants ;
- les sources de données accessibles ;
- les infrastructures techniques ;
- les ressources disponibles et les besoins en ressources pour la gestion des produits chimiques.

La collecte des informations a été réalisée au moyen des enquêtes, des interviews et d'entretiens directs avec les responsables des différentes institutions partenaires impliquées dans la gestion des produits chimiques, les ONG oeuvrant dans le secteur de la protection de l'environnement ainsi que les différentes personnes concernées par la distribution et l'utilisation des produits chimiques.

Cette collecte s'est faite à partir de l'exploitation des sources existantes, notamment : les rapports des différentes études, les

comptes rendus, les communications et travaux scientifiques, les registres, les publications, les rapports des services spécialisés (Douanes, Office Congolais de Contrôle, Office de la Gestion du Fret Maritime).

INTRODUCTION

Les nations du monde entier partagent aujourd'hui des inquiétudes que présente notre environnement mondial. Les risques causés à cet environnement humain par le développement des activités économiques et industrielles figurent parmi ces inquiétudes qui méritent de trouver des solutions.

Consciente de cette situation et s'inspirant des leçons apprises lors de la Conférence de Stockholm en Suède en 1973, la R.D.Congo a développé depuis 1975 un cadre institutionnel et approprié, la création du Ministère de l'Environnement ainsi que des services spécialisés.

Depuis, une prise de conscience s'est accrue devant les incidences socioéconomiques des problèmes environnementaux. Mais c'est à l'issue de la Conférence des Nations Unies sur le Développement Durable à Rio en 1992 que la nécessité pour protéger de l'environnement s'est fait réellement sentir.

La R.D.Congo, en proie à des contraintes économiques, ne peut pas comme la plupart des pays en développement, freiner la détérioration des écosystèmes naturels et prétendre d'améliorer la qualité de la vie.

Aussi, comme le monde entier, la R.D.Congo est menacée par des pollutions de diverses natures dues à l'exposition aux nombreux composés chimiques qui, même à faible dose, ont un impact sur la santé de l'homme et l'environnement.

C'est ici qu'il faut saluer l'effort mondial pour la mise en place et l'adoption de la Convention de Stockholm sur les Polluants Organiques Persistants (POPs). La RDC y a adhéré au mois de février 2005.

Le présent document constitue le premier pas dans notre pays de part les informations qu'il renferme pour la gestion des produits

chimiques. Les activités pour son élaboration ont été officiellement organisées, du 05 au 06 août 2004, par une équipe pluridisciplinaire provenant des différentes institutions du pays, grâce à l'UNITAR, l'Union européenne et au gouvernement Suisse.

Enfin, il y a lieu de signaler que les contraintes financières n'ont pas rendu possibles des missions à travers tout le pays .C'est pour cette raison que l'étude a été circonscrite surtout dans trois provinces (Kinshasa, Bas-Congo et Katanga) au lieu de onze que compte le pays.

Chapitre I : Informations générales sur la République Démocratique du Congo

1.1. CONTEXTE PHYSIQUE ET DEMOGRAPHIQUE

La République Démocratique du Congo est située au cœur de l'Afrique et couvre une superficie de 2.345.000 km². Elle s'étend entre 5° 20' de latitude Nord et 13°17' de latitude sud ; et les longitudes 12°15' et 31°15 à l'est du méridien de Greenwich. A cheval sur l'Equateur, elle partage sa frontière avec neuf pays : à l'ouest, la République du Congo ; au nord, la République Centrafricaine et le Soudan ; à l'Est, l'Ouganda, le Rwanda, le Burundi et la Tanzanie ; et au sud, la Zambie et l'Angola.

Le relief de la République Démocratique du Congo est dominé par des plateaux étagés. Ceux-ci déterminent au centre une large dépression « Cuvette centrale », principale collecte des eaux de plus de 80% des affluents du majestueux fleuve Congo.

Le fleuve Congo prend son cours à l'extrémité méridionale de la province du Katanga, recoupe l'ex-Kivu et de Kisangani, rejoint Mbandaka et Kinshasa où il forme une espèce de mer « le Pool Malebo », très étendu avant d'échouer dans la vaste plaine côtière de l'Atlantique sud depuis Boma jusqu'à Moanda-Banana. Il a un bassin hydrographique de 3650.000 km², un débit moyen de 45.000 km³ d'eau par seconde à son exutoire dans l'océan Atlantique et occupe la deuxième place au monde après l'Amazonie.

L'altitude moyenne de la cuvette centrale est de 400 m. Au Nord et à l'Est se déploient des plaines et des plateaux dont l'altitude varie de 600 à 1.000 m. Ces formations atteignent entre 1.000 et 1.600 m d'altitude du sud du pays. A l'Est le long de Graben, se dressent les massifs montagneux des Virunga(4.500 m) et Ruwenzori(5.119) d'âge précambrien et qui à l'est sont recoupés par un étroit fossé

tectonique « RIFT VALLEY », à l'origine du volcanisme ponctiforme de cette région et du chapelet lacustre « Les Grands Lacs Africains » .

Le territoire congolais comprend trois zones climatiques :

- une zone équatoriale située sur 2° de latitude Nord et Sud ;
- une zone tropicale au nord et au sud de la zone équatoriale ;et
- une zone relativement tempérée à l'extrême Est du pays.

La hauteur moyenne annuelle des précipitations varie de près de 800 mm au littoral à 2.000 mm dans la cuvette centrale.

La température moyenne annuelle oscille entre 24° et 26°C , les maxima s'échelonnent entre 30° et 35°C dans la cuvette, et les minima entre 15° et 20°C sur les hautes terres .

Le taux hygroscopique est plus de 10 g/kg d'air sec sur plus de trois quarts du pays. L'humidité relative descend rarement à moins de 70% même pendant la saison sèche. La moyenne d'insolation est de 5 à 6 heures dans la cuvette centrale, et de 9 heures sur les hauts plateaux. Ces climats essentiellement chauds et humides ont facilité le développement de types ferralitiques pauvres en humus et suffisamment lessivés au cours de la biostasie.

Du point de vue de la couverture végétale, la R.D.Congo possède plus de 170 millions d'hectares de forêts naturelles représentant environ 10% de l'ensemble des forêts tropicales du monde et plus de 47% de celles de l'Afrique. L'ensemble de la végétation constitue les écosystèmes terrestres comprenant :

- les forêts marécageuses ;
- les forêts ombrophiles ;
- les forêts ombrophiles de transition ;
- les forêts agro-montagnardes ;

- les bambousaies afro-montagnardes à *Arundinaria alpina* ;
- les bambousaies à *Oxytenanthera abyssinica* ;

- les forêts sèches Zambeziennes ;
- les forêts claires Zambeziennes ;
- les forêts claires Soudaniennes ;
- les forêts sclérophylles littorales ;
- les mangroves ;
- la savane boisée ;
- la savane herbeuse ;
- les steppes herbeuses.

La flore congolaise renferme 377 familles dont 216 familles des spermatophytes pour la flore terrestre et 107 familles pour la flore aquatique.

En ce qui concerne les ressources fauniques, la R.D.Congo regorge d'importantes réserves du monde : 352 espèces de reptiles; 168 espèces de batraciens; 1.086 espèces d'oiseaux; 421 espèces de mammifères; 1.596 espèces d'invertébrés aquatiques dont 1.423 d'eau douce et 183 marines; 544 espèces d'invertébrés terrestres ;1.606 espèces de vertébrés aquatiques.

La faune ichtyotologique du Congo compte une quarantaine de familles représentant plus de 1000 espèces dont près de 800 vivent dans le système du fleuve Congo et le reste dans les lacs de l'Est du pays.

Outre les ressources naturelles renouvelables, le Congo contient dans son sous-sol d'abondantes ressources non renouvelables. Il s'agit de divers minerais tels que l'uranium, le cuivre, le zinc, le cobalt, l'or, le diamant, la cassitérite, l'étain, la colombo-tantalite, la wolframite, l'argent, le manganèse, le cadmium, le charbon et le pyrochlore. Les exportations des produits miniers représentent plus de 80% de recettes totales d'exportations et la part du cuivre varie entre 30 et 35%. La R.D.Congo produit aussi du pétrole offshore sur la côte atlantique. La production actuelle est de 30.000 barils par jour.

Pour gérer de façon durable de si abondantes ressources réparties à travers un territoire immense, il faut disposer d'une structure de gestion appropriée, puissante et efficace.

La structure étatique existante est constituée principalement du Ministère de l'Environnement, Conservation de la Nature et Tourisme, créé en 1975 et de deux entreprises para-étatiques : l'Institut Congolais pour la Conservation de la Nature (ICCN) et l'Institut des Jardins Zoologiques et Botaniques du Congo (IJZBC).

Le Ministère est chargé des problèmes de gestion des écosystèmes forestiers et aquatiques, de gestion des produits chimiques ainsi que l'assainissement du milieu urbain et rural. Les deux entreprises para-étatiques ont, elles, la charge de la conservation de la nature respectivement in situ et ex-situ.

Actuellement, la planification de la gestion des ressources naturelles et des produits chimiques est insuffisante. Le pays manque de stratégie nationale en matière de gestion environnementale. Un cadre juridique approprié fait également défaut. La grande diversité des secteurs d'intervention n'ont pas permis au Congo de définir une politique cohérente et mobiliser les ressources nécessaires pour la protection de l'environnement.

Le Ministère fonctionne sans moyens humains et financiers requis. Ainsi, pour assurer une meilleure gestion des ressources naturelles et des produits chimiques en vue d'un développement durable, la République Démocratique du Congo a besoin de renforcer ses capacités aussi bien dans le secteur public que dans le secteur privé.

1.2. SITUATION POLITIQUE / GEOGRAPHIQUE DE LA RDC

Le Tableau ci-dessous donne le schéma de la subdivision administrative

N°	Provinces	Nombre de Villes	Nombre des Circonscriptions
01.	Ville de Kinshasa (la Capitale)	1	24
02.	Bas Congo	2	12
03.	Bandundu	2	20
04.	Equateur	3	27
05.	Province Orientale	1	25
06.	Nord Kivu	3	9
07.	Sud Kivu	1	9
08.	Maniema	1	8
09.	Katanga	2	25
10.	Kasaï Orientale	2	18
11.	Kasaï Occidental	2	12

Source : Commission Electorale Indépendante, Loi électorale de la RDC, mars 2006

1.2.1. Population

La population de la RDC est estimée à 60 millions d'habitants en 2006. Avec un taux de croissance moyen de 3% l'an, les projections de l'Institut National de la Statistique, tablent sur une population d'environ 70 millions d'habitants à l'horizon 2010.

La RDC est une zone carrefour où se mélangent les multiples influences de l'Afrique centrale, de l'est et australe. À la diversité écologique répondent les variétés et les disparités culturelles, linguistiques et sociologiques. La population est en majorité composée de Bantous, de Soudanais, de Pygmées, de Nilotiques et de Hamites, mais on compte au moins 360 ethnies et au moins 219 langues.

La densité moyenne est de l'ordre de 24 hab/km² mais sa répartition est très variable. Le centre du pays, notamment la région forestière de la Cuvette, connaît ainsi des densités comprises entre 1 et 5 hab/km². Les plus importantes zones de peuplement (plus de 60

hab/km², parfois jusqu'à 200) se localisent aux périphéries : dans la région du Bas Congo, entre Kinshasa et la côte atlantique; dans le Congo méridional (Kwilu, Kasai, région minière du Katanga); enfin, et surtout, dans les hautes terres du Kivu. Ce dispositif périphérique favorise les tendances centrifuges de régions mal intégrées à un territoire national dont le centre géographique est plus répulsif qu'attractif.

La population est constituée à 49% de jeunes de moins de 15 ans, et à 48,2% d'adultes entre 15 à 60 ans. La situation d'instabilité et de conflit que le pays a connu ces dernières années a entraîné des mouvements de population très importants créant ainsi un nombre élevé de foyers de réfugiés. Selon les données de OCHA/UNDP, on estime que le nombre de déplacés est passé de 400.000 en 1998 à 3,4 millions selon les dernières estimations du mois d'août 2003.

La population de la République Démocratique du Congo s'élève à environ 60 millions d'habitants et une croissance démographique de 3,1 %. Les femmes représentent environ 52 % de la population tandis que les hommes 42 %. Le taux de natalité est estimé à 7 enfants par femme.

La densité moyenne de 26 habitants au Km² attribuée au Congo est un chiffre qui cache d'énormes disparités provinciales. La province urbaine de Kinshasa par exemple est un cas bouleversant avec sa densité de près de habitants au Km² actuellement.

La répartition spatiale de la population au Congo est très inégale. Les zones les plus peuplées s'étendent de la côte atlantique au Kasai (axe du 6^e parallèle sud) ; de la région des Grands lacs au nord du Katanga (axe 30^e parallèle Est), et de l'Ubangi au District du Haut-Uélé .

L'urbanisation de la R.D.Congo a connu une forte poussée depuis l'accession du pays à l'indépendance. Plusieurs centres urbains ou extra-coutumiers se sont créés ; les villes héritées de la colonisation se sont agrandies démesurément. Des bidonvilles, insalubres, ont poussé comme des champignons. L'urbanisation non structurée et

franchement anarchique pose aujourd'hui beaucoup de problèmes d'assainissement.

La population congolaise se caractérise par une extrême jeunesse : 48,1 % de la population sont constitués de personnes de moins de 15 ans.

En termes de composition ethnique, la R.D.Congo compte environ 400 ethnies qu'on peut répartir en quatre grands groupes : les bantous (majoritaire), les nilotiques, les soudanais et les pygmées. L'étude des composantes de cette multitude ethnique met en évidence la richesse du peuple du Congo tant sur le plan des activités économiques que sur celui des coutumes et des habitudes artistiques. La diversité des oeuvres d'art, la prolifération des sectes, la multiplication des établissements privés d'enseignement primaire, secondaire, supérieur et universitaire constituent des indices du potentiel humain dont dispose la R.D.Congo.

A la suite de la crise économique et l'effritement de l'autorité de l'Etat, les femmes, tout comme les hommes, ont compris qu'ils devraient se prendre en charge pour améliorer leurs conditions de vie. Aussi, les femmes se sont organisées en créant des ONG dans différents secteurs de la vie sociale et économique.

La synthèse des informations qui précèdent se présente de la manière suivante :

Superficie	:	2 .345.000 Km ²
Type de Gouvernement	:	Présidentiel
Langue officielle	:	le français
Langues nationales	:	le kikongo, le lingala, le swahili et le tshiluba
Population totale	:	60.000.000 hab. (estimation)
Population urbaine	:	ND
Population rurale	:	ND
Age moyen de la population	:	ND
Population en âge de travailler	:	48,2 %
Espérance de vie	:	51,8 ans

Taux d'alphabétisation : ND
 Niveau d'éducation moyen de la population : ND
 Taux de chômage : ND
 Pourcentage de femmes travaillant hors du foyer : ND

1.3. SECTEUR INDUSTRIEL ET AGRICOLE

L'évolution des indices d'activité économique reprise dans le tableau n° 1 traduit à suffisance la dégradation de l'économie congolaise.

Tableau n°1 : Indices d'activité économique.

Produit Intérieur Brut nominal/habitant (USD) en 2005	119
Taux de croissance annuel moyen PIB/ habitant en % (2005)	-
Taux de croissance annuel moyen en % (2003-2004)	6, 25
Taux de la masse monétaire en % (2003-2004)	39
Taux d'inflation annuel moyen délateur du PIB (2003-2004)	9,5
Taux d'investissement (% PIB 2004)	19,7
Taux d'investissement privé (% PIB 2004)	9
Taux d'épargne brut (% PIB 2003-2004)	12
Déficit des finances publiques/ PIB en % (2003-2004) en cumul	1,34
Déficit des finances publiques/PIB en % (2003-2004) en moyenne	0,67
Déficit de la balance des paiements(% PIB 2002)	-
Dettes extérieures en milliards USD (2004) en termes d'encours	10,4
Dettes extérieures en % du PIB (2004) en termes d'encours	157,6
Dettes extérieures en % du PIB (2004) en termes de service dû	19,7
Service de la dette extérieure en % des exportations (2003-2004)	97,7
Principales exportations/minerais, produits de la forêt ,le pétrole	ND

Source :BCC, PNUD (1999), MICS2 et Christian - Aid (Août 2001)

1.3.1. Agriculture

Bien que la RDC tire la plupart de ses recettes publiques et d'exportation de l'extraction minière, l'agriculture est le principal secteur économique du pays en terme de PIB (51% du PIB en 2002 et 17% des recettes en devises) et d'emplois (elle fait vivre 70% de la population). En raison de l'état de guerre et de l'insécurité, la production de cultures vivrière a baissé de 25% en un peu plus de dix années alors que, dans le même temps, la population pourrait avoir augmenté de plus de 20%, et la valeur ajoutée du secteur agricole a chuté de 38%.

L'agriculture congolaise est essentiellement pluviale et dominée par les cultures vivrières qui occupent annuellement de l'ordre de 5 millions d'ha avec une production, estimée en 2001, à 19,8 millions de tonnes. Les productions sont assez diversifiées selon les régions mais le manioc (70 à 80%) et le maïs représentent la plus grande partie de la production. La productivité des sols reste faible. Avec la baisse des financements publics et l'absence de capitaux privés, les cultures sont pratiquées avec un minimum de dépenses (main d'œuvre familiale, absence d'engrais, de semences de qualité et de produits phytosanitaires). Malgré l'existence de grandes possibilités, l'irrigation n'occupe que 13.500 ha de canne à sucre et de riz sur un potentiel estimé de 4 millions d'ha. En milieu forestier, le manioc est associé à la banane plantain et à l'igname.

En raison de leurs sols fertiles, de leur proximité de Kinshasa et des centres urbains du Kasai, les provinces de Bas Congo et de Bandundu sont deux des plus importantes zones agricoles du pays. Un large éventail de productions s'y est développé, en particulier le maraîchage dans la périphérie de Kinshasa. Le Nord-Kivu est la seule région productrice de blé et est également la principale région productrice de haricots, de pommes de terre, de patates douces et d'une grande variété de légumes d'origine européenne. Quelques cultures de rente sont également présentes : café arabica, thé et quinine.

Les cultures vivrières sont conduites selon un système traditionnel itinérant sur brûlis associé à une longue jachère. Le paysan ne fait pas recours aux fertilisants et aux produits phytosanitaires. Les tractions animale et mécanique sont rarement utilisées ; moins de 10% des exploitants font recours à ces types de traction. L'agriculture urbaine et périurbaine s'est spontanément développée en raison de l'augmentation de la population des grandes villes et de la rupture des circuits de commercialisation. Essentiellement maraîchère, aucune donnée fiable n'est disponible sur la qualité des produits (les légumes présentent de forts taux de métaux lourds) alors que des déchets biologiques urbains peu triés, non traités et non compostés sont souvent utilisés pour engraisser les sols et que de l'eau, parfois souillée, est utilisée pour l'arrosage.

Les plantations agro-industrielles (café, cacao, palmier à huile, canne à sucre, hévéa) sont situées dans des régions où existent des moyens de transport (voies d'eau, routes, chemin de fer). La production moyenne était estimée, en 2001, à 162.000 tonnes d'huile de palme, 1,5 million de tonnes de canne à sucre, 39.000 tonnes de café (80% robusta), 6.250 tonnes de cacao, 4.200 tonnes de caoutchouc, 3.800 tonnes de tabac et 1.800 tonnes de thé. Ces cultures ont souffert, suite à la nationalisation des terres en 1973 et à l'état de guerre, du manque d'entretien et certains blocs industriels, d'une superficie totale estimée à 1,7 millions ha ont été abandonnés.

1.3.2 Elevage

Si l'élevage bovin a pu constituer, il y a une vingtaine d'années, une activité rémunératrice créatrice d'emplois, il n'en est plus de même aujourd'hui. Le cheptel bovin constitué d'environ 1,8 millions de têtes il y a 20 ans, est réduit aujourd'hui à plus ou moins 700.000 bêtes (pour moitié en traditionnel, l'autre en ranching) essentiellement dans les zones de mosaïque forêt-savane, dans l'Orientale (32%), le Nord Kivu, l'Ituri, le Katanga (17%), le Bandundu, le Bas-Congo. Les ranches qui n'ont pas été pillés lors des troubles ont largement vieilli et la charge à l'hectare, faible (environ 5 ha/tête), ne pose pas de gros problèmes environnementaux majeurs. L'élevage de case est constitué de volailles et d'environ 5 millions de petits

ruminants (chèvre, 4 millions de têtes, et mouton). En périphérie des grandes villes, des élevages porcins (1 million de têtes) permettent des apports de fumier pour le maraîchage.

1.3.3. Pêche et pisciculture

i. Pêche

On estime qu'environ 500.000 congolais ne vivent que de la pêche, soit environ 10% de la population congolaise si l'on considère l'ensemble de leurs familles. Les prises sont estimées en 2004 entre 200 et 250.000 T pour l'ensemble du pays, à comparer à un potentiel estimé entre 350 et 750.000 T selon les hypothèses. La production ne suit pas le rythme de croissance démographique. De 1960 à 2004, la production a simplement doublé alors que la population a cru de près de 250% ! Pour atténuer ce déficit, le pays recourt à l'importation de l'ordre de 130.000 T/an de poissons.

Les pêcheries artisanales et coutumières constituent l'essentiel des activités des pêches en RDC et leurs captures représentent 95% du poisson consommé et commercialisé à travers le pays. La pêche semi-industrielle était très active dans les Lac Tanganyika, Edouard, Albert et Moëro jusqu'au début des années 70, mais la zaïrianisation a entraîné une très forte détérioration de l'outil de production. Quant à la pêche industrielle, elle ne concerne que les eaux maritimes et est tout à fait marginale en raison de la petitesse du plateau continental et de la ZEE et de la présence des eaux chaudes et dessalées du fleuve.

D'une manière générale, les ressources ne sont pas surexploitées, bien que les connaissances sur le renouvellement des stocks, sur le potentiel exploitable, voire même sur les cortèges faunistiques, soient très disparates. Mais ce qui est vrai à l'échelle du pays (en matière de surexploitation), ne l'est pas dans toutes les zones de pêche. Au Katanga, les ressources du Lac Moëro seraient proches d'une surexploitation en raison de l'utilisation de filets à petite maille. La situation serait équivalente pour le Lac Tshangalele.

D'autres régions, notamment le long des lignes de front et autour des grandes villes (Mbandaka par exemple) seraient également surexploitées. Cette surexploitation locale serait une des conséquences des périodes troublées que le pays a connues et de l'afflux de population, nombre de personnes sans emploi ni revenu, s'improvisant pêcheur, principalement pour sa consommation personnelle, secondairement pour se procurer un petit revenu. Les moyens techniques disponibles étant inexistant (pirogues sans moteur par exemple), cette surexploitation est limitée à la périphérie des villes : Pool Malebo, autour de Mbandaka, de Kisangani. Cette surexploitation locale des ressources, qui se traduit notamment par la baisse de la taille des prises, amène les pêcheurs dans un cercle sans fin de non-respect de la réglementation sur les mailles, sur les pratiques, sur les périodes de fermeture, sur la protection des frayères.

ii. Pisciculture

A l'indépendance, le pays comptait près de 26 centres d'alevinage et plus de 10.000 ha d'étangs privés (type pisciculture familiale) répartis sur une surface de 4.000 ha. A l'heure actuelle, seules une dizaine de stations d'alevinage sont encore répertoriées et accessibles et 6 d'entre elles fonctionnent encore avec un niveau d'exploitation ne dépassant pas les 30 %. Actuellement il n'existe aucune statistique fiable sur le développement du secteur, sur le nombre des étangs, leurs surfaces et leur productivité, du fait que de nombreux agriculteurs développent cette activité en dehors de tout circuit de vulgarisation. En périphérie des grandes villes, on dénombre quelques stations privées visant la production commerciale, avec des productivités variant entre 2,5 et 10 tonnes à l'hectare.

1.3.4. Forêt

La R.D. Congo est l'un des pays les mieux boisés : la forêt congolaise représente 47% des forêts d'Afrique et 6% des superficies forestières du monde.

La forêt est utilisée principalement pour la production agricole, la récolte des combustibles ligneux (usage énergétique) et la production de bois d'œuvre. Environ 15% de la superficie totale forestière ont été transformés en parcs nationaux ou en réserves intégrales.

L'exploitation forestière classique affecte près de 6% de la superficie allouée à la coupe de bois. Le recul le plus important de la forêt congolaise est dû à l'agriculture et au ramassage de bois de feu où à la fabrication de charbon de bois, particulièrement dans les zones fortement peuplées du pays.

L'appauvrissement de la forêt de Mayumbe dans le Bas-Congo est l'illustration la plus éloquente de cette situation.

Les défrichements et brûlages répétés pratiqués par les populations provoquent la dégradation des terres forestières et la disparition de certaines espèces végétales et animales auxquelles la forêt servait de biotope naturel.

Selon les estimations actuelles, la population de la RDC consomme environ 40 millions de m³ de bois par an. La forêt comme source d'énergie, a été exagérément exploitée dans les environs de grands centres urbains jusqu'à 100 Km de rayon dans certains cas.

Les pauvres qui, au fil des années deviennent de plus en plus nombreux, se rabattent sur la forêt pour en tirer les vivres, le bois de service ou d'œuvre, le bois de feu, le gibier, les plantes médicinales, etc.

1.3.5. Exploitation forestière industrielle

L'exploitation forestière en RDC a débuté à la fin du 19^{ème} siècle dans le Bas-Congo. A partir de 1903, avec l'achèvement du chemin de fer Léopoldville-Matadi, du bois a pu être acheminé depuis l'intérieur du pays. Les premières compagnies forestières industrielles se sont installées à partir de 1930 dans la Bas-Congo et dans la région de

Bandundu. Un premier décret régissant l'exploitation forestière a été proclamé en 1949. Il réglementait l'utilisation indigène du bois, classifiait les grumes et définissait les méthodes d'exploitation. A partir de 1960, des concessions ont été attribuées dans toute la cuvette centrale, principalement le long du fleuve Congo et ses principaux affluents, jusque Kisangani au nord-est. La production de bois a cependant fortement varié en fonction de la situation sociopolitique et la production de grumes n'a jamais excédé 500.000 m³ alors que le gouvernement estime que la production annuelle pourrait durablement atteindre 10 millions m³. On trouvera en, une analyse du potentiel forestier et des pratiques de gestion forestière.

Suite à la publication en 2002 du nouveau Code Forestier, le gouvernement a procédé à une évaluation de tous les titres d'exploitation existants afin de déterminer lesquels répondaient aux exigences nouvelles. Du fait des taxes à la superficie très basses (0,0014 US\$/ha), beaucoup de titres couvrant de vastes superficies avaient en effet été obtenus dans un but purement spéculatif. Le résultat fut la révocation de 25 millions ha, essentiellement des titres qui étaient alors dans des zones hors contrôle de Kinshasa. Les compagnies qui purent conserver leur titre reçurent un délai d'un an pour se conformer aux nouvelles dispositions du Code. De plus, en attendant la publication des décrets d'application de ce nouveau code, un moratoire fut proclamé sur l'attribution de toute nouvelle concession et des changements dans la structure des taxes furent initiés afin de bloquer toute spéculation future.

ii Exploitation pour le charbon de bois

Le bois produit 85% de l'énergie consommée en RDC, en très grande partie sous forme de charbon de bois. La production se concentre autour des centres urbains et crée progressivement un halo de déforestation quasi-totale. Dans la région de Kinshasa, les galeries de la rivière Nsele ont totalement disparu et l'exploitation touche maintenant celle de la rivière Mayi Ndombe. Cette production est difficilement quantifiable mais, à titre d'exemple, la grande majorité des camions rencontrés sur la route à l'est de Kinshasa transportent

du charbon de bois. Celui-ci provient principalement de galeries forestières, mais aussi de la plantation d'*Acacia auriculiformis* conçue dans ce but à Bankana (8.000 ha). A Lubumbashi, la consommation de charbon de bois est estimée à 1 million de sacs par an.

iii Collecte de produits forestiers non ligneux

De nombreux produits végétaux de la forêt ou des savanes (fruits, racines, feuilles, miel) sont exploités, mais ni les quantités récoltées ni l'impact de cette collecte ne sont connus. La collecte de chenilles (surtout de papillons nocturnes) est une activité très importante et des milliers de tonnes de ces insectes sont acheminés chaque année vers les marchés urbains. Dans le système traditionnel d'agriculture itinérante sur brûlis, les revenus annuels obtenus au travers du miel et des chenilles comestibles peuvent même largement dépasser les revenus agricoles. Dans cette catégorie de produits forestiers on pourrait aussi placer les racines décoratives exportées en petites quantités sous le contrôle de la Gestion Forestière. Enfin, des centaines de plantes sont récoltées à des fins pharmacologiques traditionnelles. L'impact de cette activité est inconnu et probablement peu important. La collecte d'écorce de *Prunus africanus* dans les montagnes de l'Est pourrait toutefois être non durable.

1.3.6. Tourisme

La RDC possède d'énormes potentialités sur le plan du tourisme, mais l'instabilité qui a caractérisé le pays depuis son accession à

l'indépendance et les troubles répétés ont empêché tout développement durable de ce secteur d'activité, sauf dans l'extrême Est où un tourisme profitable basé sur la vision des gorilles et accessoirement du chimpanzé avait vu le jour au cours des années '80. Ce tourisme très spécialisé était centré sur les parcs nationaux du Kahuzi-Biega et des Virunga et organisé à partir des villes de Bukavu et Goma, en complément à des activités parallèles au Rwanda ou au Kenya. Juste avant 1990, il drainait environ 8.000 visiteurs/an et générait près d'1 million US\$ de recettes. Ce tourisme connût des difficultés à partir de 1990 avec le début de la guerre au Rwanda et

puis surtout à partir de 1994 avec l'invasion du Kivu par des centaines de milliers de réfugiés rwandais. Il ne s'arrêta cependant jamais totalement pendant la guerre (à partir de 1996) et a légèrement repris depuis la fin de la guerre, malgré les conditions de sécurité très difficiles (MONUC, etc.). Dans le parc national des Virunga le tourisme de vision des gorilles fut rouvert en 2003 et dans le parc national du Kahuzi-Biega il y eut 99 visiteurs en 2004 dont plus de 50% des étrangers.

1.3.7. Chasse

La chasse a toujours joué un rôle important chez les populations forestières, mais avec la dégradation de l'agriculture et de l'élevage, l'insécurité et les troubles récurrents, la pression cynégétique sur la faune n'a fait qu'augmenter depuis les années '60. L'importation à partir de Brazzaville de milliers de fusils de chasse de fabrication soviétique dans les années '80 a porté un coup fatal à la faune. La dissémination d'armes de guerre durant et après la guerre n'a fait qu'aggraver la situation. Une partie du gibier est consommée par les populations locales, mais une grande partie est acheminée vers les centres urbains. Contrairement à ce qui s'observe dans d'autres pays d'Afrique centrale, cette chasse n'a nullement besoin de routes pour être pratiquée : à l'aide d'un système de camps temporaires et de caravanes d'approvisionnement, les chasseurs peuvent œuvrer dans les forêts les plus reculées. Actuellement, la raréfaction ou la disparition de certaines espèces font cependant que, dans beaucoup de régions, la chasse a tendance à disparaître d'elle-même et la quantité de gibier qui entre dans l'alimentation des populations devient de plus en plus dérisoire.

Quant à la chasse sportive, arrêtée pendant 10 ans, elle a été ouverte à nouveau en 2004, mais elle est en attente de la publication d'arrêtés d'application.

1.3.8. Ressources naturelles non renouvelables (mines)

La RDC possède un sous-sol infiniment riche en ressources minières. L'exploitation du cuivre et de l'or date au moins du 16^{ème} siècle. Les activités minières sont à la base de sa richesse économique

et représentait, avant les années 90, 80 % des revenus d'exportation. Avant 1991, les principales productions étaient le cuivre, le pétrole, le diamant, l'or, le cobalt (14 % des réserves mondiales de cuivre et de cobalt). Le diamant industriel, le germanium, le titane, le cadmium, la bauxite, l'uranium, l'or et le coltan font partie de la longue panoplie des minerais du sous-sol congolais. Les autres produits miniers incluent le zinc, le manganèse, la cassitérite, la colombite, le wolfram, et le charbon.

Suite aux conflits répétés l'extraction des différents minerais s'est complètement effondrée sauf en ce qui concerne certains d'entre eux, objets même de ces conflits : coltan, cassitérite, etc.

1.3.9. Secteur industriel

L'économie du Congo repose essentiellement sur quelques industries locales tributaires de l'importation des biens ou sur l'exportation de matières premières.

Le manque de cohérence dans les politiques économiques et sociales et les conflits répétés ont engendré une situation de récession économique qui dure depuis plusieurs années. Elle est illustrée par un taux de croissance négatif du Produit Intérieur Brut (PIB), soit - 5,4 % sur la période 1990-2001. Toutes les branches de production ont subi le contrecoup de la crise multiforme qui frappe le pays. Les industries manufacturières, coupées de leurs sources d'approvisionnement en intrants et de leurs marchés, fonctionnent entre 15 et 17% de leurs capacités installées. Par ailleurs, suite à la chute à la fois des quantités et de la qualité des produits, les recettes d'exportation sont passées d'un montant d'environ 1 milliard de dollars EU en 1997 à moins de 300 millions en 2001.

1.3.10. Infrastructures de transport

Le réseau routier de la RDC, rudimentaire et très fragile, se trouve à ce jour détruit dans les proportions suivantes : 95% des 58.000 km de routes d'intérêt général; 70% des 87.000 km de routes d'intérêt local (routes de desserte agricole) et 90% des 4.400 km de voiries urbaines.

Les voies d'eau navigables du pays constituent un réseau important d'environ 16.000 km, dont 3.600 Km de voies d'eau de desserte agricole qui sont quasi inaccessibles, par manque d'entretien et de balisage.

1.3.11. Industrie manufacturière

Faiblement développée, l'industrie manufacturière de la R.D.Congo est essentiellement tournée vers le marché intérieur. Cette industrie comprend :

- des industries textiles ;
- des industries chimiques ;
- l'industrie des boissons ;
- l'industrie du tabac ;
- l'industrie du bois ;
- le raffinage du pétrole ;
- les minoteries ;
- les boulangeries ;
- la production des matériaux de construction ;
- les fabrications métalliques ;
- l'imprimerie ;
- les huileries ;
- les usines de traitement de café ;
- les sucreries, etc.

La plupart de ces industries fonctionnent en dessous de leur capacité de production. Elles ne sont pas de ce fait, compétitives ; leurs produits étant généralement plus chers que les produits similaires importés.

Toutes ces industries posent des problèmes environnementaux dont celui de la pollution de l'air et des eaux.

Actuellement, l'activité de l'industrie manufacturière porte encore les séquelles des pillages de 1991 et de 1993 qui ont détruit pratiquement tout le tissu économique du pays. Les principales

industries manufacturières ont subi des pertes estimées à environ 60%.

**Tableau 1.A : Aperçu des secteurs industriels et agricoles
(moyenne des deux années : 2004-2005)**

Secteur	Contribution au produit intérieur brut (%)	Nombre d'employés	Produits principaux dans chaque secteur
Secteur industriel/ fabrication	8,8	2 975 000	Textiles, tabac, boissons, farine, pains, pâtes, matériaux de construction (ciment, tôles, carreaux, etc), sucres, café, câbles électriques, papiers, plastiques, bouteilles, alcool, cosmétiques, peintures, PVC, chaussures, huiles, produits chimiques etc...
Exploitation minière et extraction	14,290	3 025 000	Cuivre, Cobalt, Colombotantalite, Uranium, Zinc, Diamant, Or, Malachite, Fer, Cassitérite, Etain, Wolframite, Pyrochlore, Cadmium, Manganèse, Charbon, Argent, Hydrocarbures, etc
Secteur agricole	33,8	34 218 912	manioc, maïs, riz, canne à sucre, banane plantain, café, fruits, patate douce, haricots, arachide, soja, pomme de terre, huile de palme, coton, cacao, thé, tabac, sisal, quinquina, hévéa, pyrethre, jute, urena, bois, poissons, bétail(viande) etc.
TOTALE	56,80	40 218 912	

Tableau 1.B. : Structure du secteur fabrication / agricole

	Très petits exploitations/ établissements¹ (%)	Petits exploitations/ établissements² (%)	Exploitation/ établissements moyens³ (%)	Grands exploitations/ établissements⁴ (%)
Secteur industriel/ fabrication	27,1	22,6	17,7	32,5
Secteur agricole	37,2	29,9	31,6	8,3
TOTAL	64,3	52,5	49,3	40,8

1 : 1 à 15 employés
 2 : 16 à 100 employés
 3 : 101 à 250 employés
 4 : Plus de 251 employés

Tableau 1.C. : Répartition de la production agricole par Province

Provinces	Récoltes principales	Valeur totale des récoltes	Nombre total d'employés	Surfaces des zones productives (hectares)
KINSHASA	MANIOC	15 143	355 676	1 898
	MAIS	24 406		34 868
	RIZ	7 370		4 092
	ARACHIDE	1 360		2 719
	HARICOT	1 031		1 719
	BANANE PLANTIN	-		-
	PATATE DOUCE	3 137		764
BANDUNDU	MANIOC	5 148 682	4 668 746	653 675
	MAIS	244 260		348 656
	RIZ	46 837		66 908
	ARACHIDE	172 347		387 523
	HARICOT	7 456		12 721
	BANANE PLANTIN	127 092		35 572
	PATATE DOUCE	98 410		18 458
	POMME DE TERRE	347		86
BAS CONGO	MANIOC	2 407 766		300 970
	MAIS	24 408		34 867
	RIZ PADDY	24 591		35 126

	ARACHIDE	23 794		47 592
	HARICOT	18 735		29 609
	BANANE PLANTIN	144 729		34 080
	PATATE DOUCE	18 457		3 690
			2 001 917	
EQUATEUR	MANIOC	3 028 665		378 579
	MAIS	146 435		209 196
	RIZ PADDY	64 400		91 998
	ARACHIDE	54 391		108 779
	HARICOT	-		-
	BANANE PLANTIN	387 340		74 898
	PATATE DOUCE	46 146		9 229
			3 511 441	
KASAI OCCIDENTAL	MANIOC	1 592 001		200 647
	MAIS	146 435		209 194
	RIZ PADDY	10 539		15 054
	ARACHIDE	54 389		108 778
	HARICOT	10 117		17 659
	PATATE DOUCE	31 326		6 256
			3 626 172	

KASAI ORIENTAL	MANIOC	1 665		208 219
	MAIS	748		383 523
	RIZ PADDY	268 462		80 288
	ARACHIDE	56 203		97 998
	HARICOT	73 933		35 916
	BANANE PLANTIN	21 609		11 586
	POMME DE TERRE	59 971	3 628 371	66
	PATATE DOUCE	264		6 460
		32 299		
KATANGA	MANIOC	3 331 498		416 437
	MAIS	366 086		52 2981
	RIZ PADDY	5 830		6 160
	ARACHIDE	95838		163 935
	HARICOT	4 067		7 394
	BANANE PLANTIN	45 681		11 008
	POMME DE TERRE	1 110		240
	PATATE DOUCE	42 450		8 491
			3 366 167	

HAUT CONGO	MANIOC	2 670 062		293 454
	MAIS	84 133		95 249
	RIZ PADDY	114 194		165 468
	ARACHIDE	699 069		105 485
	HARICOT	22 799		40 015
	BANANE PLANTIN	640 864		133 140
	POMME DE TERRE	-		-
	PATATE DOUCE	132 000		44 000
			5 615 409	
MANIEMA	MANIOC	1 027 706		109 974
	MAIS	45 171		48 441
	RIZ PADDY	83 492		92 151
	ARACHIDE	32 588		33 443
	HARICOT	1 483		4 951
	BANANE PLANTIN	105 417		31 208
	POMME DE TERRE	-		-
	PATATE DOUCE	2 683		561
			1 389 339	

NORD KIVU	MANIOC	425 417		103 937
	MAIS	55 105		75 658
	RIZ PADDY	7 530		13 783
	ARACHIDE	12 082		12 268
	HARICOT	105 965		165 750
	BANANE PLANTIN	519 281		122 520
	POMME DE TERRE	-		-
	PATATE DOUCE	210 700		70 067
			3 247 744	
SUD KIVU	MANIOC	786 879		127 524
	MAIS	16 155		21 027
	RIZ PADDY	28 447		35 425
	ARACHIDE	13 393		15 518
	HARICOT	36 069		54 427
	BANANE PLANTIN	187 136		42 900
	POMME DE TERRE	-		-
	PATATE DOUCE	13 880		2 776
			2 807 927	

TOTAL	MANIOC MAIS RIZ PADDY ARACHIDE HARICOT BANANE PLANTIN POMME DE TERRE PATATE DOUCE		34 218 912	
--------------	--	--	------------	--

1.3.12. Développement du Secteur Informel

Comme conséquence de la crise économique exprimée par les chiffres ci-haut, la population qui est paupérisée toujours davantage d'année en année, a développé des activités économiques en informel, pour survivre.

Le secteur informel a pris de l'ampleur surtout après les pillages auxquels il a été fait déjà allusion. Le secteur de services est celui qui est le plus marqué par l'informel. Menuiserie, cordonnerie, couture, coiffure, réparations diverses, construction métallique légère, boulangerie, pâtisserie, élevage, cabines téléphoniques, etc... sont autant d'activités qui se sont multipliées, très souvent, sans structure formalisée.

C'est dans ce contexte qu'il faut situer la prolifération des organisations non gouvernementales (ONG) aujourd'hui disséminées à travers tout le pays. Ce fait a été davantage encouragé indirectement par la préférence des bailleurs des fonds extérieurs de travailler avec les ONG plutôt qu'avec le gouvernement.

Soucieux de rendre ce mouvement plus efficace, le gouvernement s'y est intéressé et s'est concerté avec les ONG en vue de les structurer. C'est ainsi qu'en 1984, le Ministère du Plan a initié une concertation avec les bailleurs des fonds, dont le PNUD, afin de réfléchir sur l'évolution du mouvement et sur l'appui que l'on pouvait lui apporter.

De 1986 à 1996, le nombre des ONG recensées est passé de 275 à 1322, inégalement réparties du point de vue géographique. La répartition de ces ONG selon leur nature juridique montre que la plupart d'entre elles sont des Associations (64,6%) ou des Comités de développement (21,6%). Les coopératives quant à elles, représentent 8,2% de l'ensemble des ONG. La Ville de Kinshasa compte près de 25% de ces ONG.

La concertation entre le gouvernement et les ONG a permis à

ces dernières d'assurer leur indépendance et leur autonomie financière vis-à-vis du Gouvernement tout en mettant en place des structures de concertation et de collaboration entre les ONG, le Gouvernement et les bailleurs des fonds.

1. 3.13. Education de la population et lutte contre la pauvreté

Le comportement de la population a contribué fortement à la pollution des eaux de la R.D.Congo. Le fleuve Congo, les rivières et les ruisseaux servent de « dépotoirs » pour les déchets ménagers. Ils sont pollués aussi par les excréments humains.

Les eaux sont devenues des puissants véhicules de nombreuses maladies hydriques telles que la typhoïde, le choléra, la bilharziose, la malaria, l'ascaridiose, le trachome, la filariose, l'amibiase qui font beaucoup de victimes dans la population pauvre en général et la population infantile en particulier.

L'éducation de la population constitue l'une de solutions efficaces et durables d'assurer une exploitation rationnelle et une gestion efficiente de l'environnement. Il est à ce sujet regrettable de constater que le système éducatif formel et l'alphabétisation des adultes n'arrivent pas à atteindre toute la population. La pauvreté de plusieurs familles explique en partie la défaillance du système éducatif.

Les parents pauvres n'arrivent pas à faire face aux frais de scolarité de leurs enfants. Devant ces difficultés, la population féminine, la fille, est la plus sacrifiée.

La pauvreté chronique du Congolais se traduit également par des indicateurs tels que la proportion de la population ayant accès aux services de santé, à l'eau potable et à l'assainissement. De 1985 à 1992, seulement 26% de la population avaient accès aux services de santé modernes (contre 39% en Afrique subsaharienne) de 1988 à 1991 et enfin, 23% seulement avaient accès à l'assainissement (contre 31% en Afrique sub-saharienne) entre 1988 et 1991.

En ce qui concerne les soins de santé, la médecine traditionnelle par les plantes est en train de prendre de l'ampleur ; la forêt et la savane constituant des réservoirs importants de plantes médicinales que chacun exploite comme il l'entend. Ce sont de véritables « biens publics » sur lesquels aucun droit de propriété n'a jamais été défini.

Comme on peut le constater, l'environnement naturel en R.D.Congo subit chaque jour qui passe des dommages et d'importance variée. La terre, l'eau, l'air, la végétation (flore) et la faune sont continuellement menacés de dégradation. Cette situation pourrait être attribuée principalement à la pauvreté de la population, qui croît plus rapidement que les ressources économiques. A cette pauvreté s'ajoute l'ignorance quasi totale de cette population en matière d'environnement.

Combattre la pauvreté par une politique économique rationnelle, juste, réaliste, prenant en compte les problèmes environnementaux constitue l'une des solutions pour améliorer la gestion de l'environnement par tous. Une telle politique mettra l'accent sur l'action de formation et d'éducation de toute la population dans le domaine de l'environnement. C'est à ces deux conditions, la lutte contre la pauvreté et le recul de l'ignorance, que l'on peut arriver à un développement durable. Le tableau n° 2 donne les indicateurs sur le développement humain.

Tableau n° 2 : Indices de développement humain

Espérance de vie (en années)	46,2
Education : Taux de scolarisation (en %)	51,7
Santé : Taux de mortalité infantile (pour mille)	126
Taux de mortalité maternelle (pour cent mille)	1289
Accès à l'eau potable (en %)	22
Accès à l'électricité : taux de desserte en électricité (en %)	6
Accès à l'assainissement : % d'utilisation des toilettes Hygiéniques	46

Source : BCC, PNUD (1999) MICS2 et Christian -Aid (Août 2001)

Chapitre II

Production, Importation, Exportation et utilisation des produits chimiques

2.1. PRODUCTION, IMPORTATION ET EXPORTATION DES PRODUITS CHIMIQUES

Depuis l'époque coloniale, aucune fabrication n'est, à proprement parler, faite au niveau local. Néanmoins, l'utilisation évidente de ces produits dans l'agriculture et la santé publique a nécessité par ci par là des formulations et des re-conditionnements de ces produits.

Ce fut le cas de la Société COBEGA et son aérosol COBETOX, de la société PARADISO et son produit SHELTOX, de Ets. PENE LUNGU et son produit MASSACREUR.....

La République Démocratique du Congo dispose d'environ 256 postes frontaliers mais les principales voies d'entrée sont : Port de Matadi(Bas-Congo), Kasumbalesa (Katanga), Goma et Beni (Nord-Kivu), Zongo(Equateur), Bunia (Province Orientale) et Beach Ngobila(Kinshasa). Outre ces postes officiels d'entrée, beaucoup de produits entrent frauduleusement et échappent au contrôle.

Comme signalé ci-dessus, la RDC qui ne dispose pas pour le moment d'une unité de production importe tous les produits chimiques dont elle a besoin. Cependant, il y a lieu de distinguer les importations directes par les sociétés agrochimiques, les sociétés agro-industrielles, les industries manufacturières, pétrolières, extractives ainsi que les importations du Gouvernement pour le compte de ses structures de développement et les dons de certains pays amis ou d'organisations internationales dans le cadre des accords bilatéraux.

Le tableaux 2A montrent quelques importations faites entre 2001 et 2003

Tableau 2A : Production et commerce des produits chimiques (2001 - 2003)

Type de produit chimique	Production/ fabrication (tonnes/an et valeur)	Importation ¹ (tonnes/an et valeur)	Formulation/ Emballage ² (tonnes/an et valeur)	Exportation ² (tonnes/an et valeur)
Pesticides (utilisation pour l'agriculture, la santé publique et la consommation)	-	399,501 17,446 120,114 14,546 41,827	Insecticides Fongicides Herbicides Désinfectants Autres	Données Non disponibles (ND)
Engrais	-	13,667 104,002 1 928,251	- Engrais d'origine animale ou végétale - Minéraux ou chimie phosphate - Engrais minéraux potassiques	ND

		2 621,861	- Engrais minéraux ou chimique contenant un ou deux éléments	
		4 308,358	- Engrais minéraux ou chimiques azotés	
Produits pétroliers				9 201 708 barils
Produits chimiques industriels (utilisés dans les établissements de fabrication/transformation)	ND	ND	ND	
Produits chimiques de consommation	ND	ND	ND	
Autres produits chimiques (utilisation inconnue ou mixte)	ND	ND	ND	
TOTAL				

2.2. UTILISATION DES PRODUITS CHIMIQUES

En R.D.Congo, l'utilisation des produits chimiques remonte à l'époque coloniale. Jusqu'en 1975, l'Etat subventionnait l'acquisition, la distribution et l'utilisation des pesticides destinés à la lutte contre les vecteurs.

Les grandes quantités des pesticides et engrais étaient utilisés lors de grandes campagnes de production des cultures commerciales (café, coton, hévéa, tabac, palmier à huile).

Aujourd'hui, ces produits sont encore utilisés dans les domaines ci-après :

a) Agriculture

- 1) Cultures vivrières : maïs, riz, haricot, arachides, soja, sésame, sorgho, patate douce, pomme de terre, banana, millet, manioc, igname, taro, voandzou ...
- 2) Cultures maraîchères : amarantes, aubergines, baselle, choux, gombo, laitue, oignon, piment, pois, poireau, poivron, tomate, carotte, celeri, concombre, courge, melon, pastèque, navet, oseille ...
- 3) Cultures industrielles : caféier, cacaoyer, palmier à huile, théier, tabac, canne à sucre, cotonnier, sisal, quinquina, hévéa, pyrèthre, jute, urena lobata, kolatier, produits forestiers (bois) ...
- 4) Cultures fruitières : agrumes, ananas, avocatier, goyavier, mangoustanier, papayer, safoutier, mandarinier, oranger

b) Santé publique : pour le contrôle des vecteurs des maladies (mouche tsé- tsé, anophèles, simulies, mouche, mollusque, tique, rat ...)

Il y a lieu de signaler aussi l'utilisation abusive des produits chimiques pour la pêche et la chasse.

Tableau 2.B : Utilisation des produits chimiques par catégorie

Type de produit chimique	Nombre de tonnes utilisées dans le pays
Pesticides agricoles	Non Disponible
Pesticides en santé publique	Non Disponible
Pesticides de consommation	Non Disponible
Engrais	Non Disponible
Produits pétroliers	Non Disponible
Produits chimiques industriels (utilisés dans les établissements de fabrication)	Non Disponible
Produits chimiques de consommation	Non Disponible
Autres produits chimiques	Non Disponible
Total	Non Disponible

2.3. DECHETS DES PRODUITS CHIMIQUES

De manière officielle, on enregistre ni l'importation ni l'exportation des déchets des produits chimiques au niveau de notre pays. Bien que les rapports de services spécialisés ne fassent pas mention de cela, nous pensons que la réalisation d'un inventaire des déchets dangereux en général et des produits chimiques en particulier, permettra de faire toute la lumière sur la question au niveau de notre environnement national.

Tableau 2.C : Production et importation/exportation des déchets

Type des déchets chimiques	Quantité
Fluide diélectrique	ND
Déchets des transformateurs électriques	ND
Boue de Zinc	ND
Autres	Non déterminé

Tableau 3.B. Problèmes prioritaires en rapport avec les produits chimiques

Nature du problème	Echelle des problèmes	Niveau des préoccupations	Aptitude à contrôler les problèmes	Disponibilité des données statistiques	Produits chimiques spécifiques causant des problèmes	Classement prioritaire
Pollution de l'air	locale	Faible	Faible	Non-disponible	Gaz divers	4
Pollution des voies navigables fluviales	Locale	Moyen	Faible	Non-disponible	Huiles de vidange	3
Pollution marine	Locale	Moyen	Faible	Non-disponible	Déchets pétroliers	3
Pollution des nappes phréatiques	Locale	Faible	Faible	Non-disponible	Pesticides Nitrates	1
Pollution du sol	Locale	Faible	Faible	Non-disponible	Pesticides, PCB	4
Résidus de pesticides dans les aliments	Non disponible	Non disponible	Non disponible	Non-disponible	-	4

Nature du problème	Echelle des problèmes	Niveau des préoccupations	Aptitude à contrôler les problèmes	Disponibilité des données statistiques	Produits chimiques spécifiques causant des problèmes	Classement prioritaire
Contamination de l'eau potable	Locale	Faible	Elevée	Suffisante REGIDESO, SNHR	-	1
Traitement des déchets dangereux/mise en décharge	Locale	Moyen	Faible	Non-disponible	PCB, amiante, paraffine et autres	3
Santé professionnelle Agricole	Locale	Faible	Moyen	Suffisante Min. Santé et Min. Travail	Pesticides	2
Santé professionnelle Industrielle	Locale	Faible	Moyen	Non-disponible	Non disponible	1
Santé professionnelle Santé publique	Nationale	Faible	Moyen	Suffisante Min Santé	Non disponible	1

Nature du problème	Echelle des problèmes	Niveau des préoccupations	Aptitude à contrôler les problèmes	Disponibilité des données statistiques	Produits chimiques spécifiques causant des problèmes	Classement prioritaire
Accidents avec les produits chimiques industriels	Locale	Moyen	Moyen	Non-disponible	PCB et autres produits chimiques industriels	1
Accidents avec les produits chimiques lors de transport	Locale	Faible	Faible	Non-disponible	Hydrocarbures	1
Importation de produits chimiques inconnus	Locale	Elevé	Faible	Non-disponible	Tous	3
Stockage/mise en décharge de produits chimiques périmés	Locales	Moyen	Faible	Non disponible	Tous	2

Nature du problème	Echelle des problèmes	Niveau des préoccupations	Aptitude à contrôler les problèmes	Disponibilité des données statistiques	Produits chimiques spécifiques causant des problèmes	Classement prioritaire
Empoisonnements dû aux produits chimiques / suicides	Locales	Moyen	Faible	Non disponible	Tous	1
Polluants organiques persistants	Nationale/ Régionale	Elevé	Faible	Non disponible	PCB et autres POP	2
Autres	Locales	Moyen	Faible	Non disponible	Tous	3

Chapitre III :

Problèmes prioritaires en rapport avec la Production, l'importation, l'exportation et l'utilisation des produits chimiques

3.1. PROBLEMES PRIORITAIRES EN RAPPORT AVEC LA PRODUCTION, L'IMPORTATION, L'EXPORTATION DES PRODUITS CHIMIQUES

De tout temps, il s'est posé un réel problème de coordination des activités relative à la gestion des produits chimiques. Les différents services étatiques travaillent en vase clos avec pour conséquence la non mise en commun des efforts fournis en vue d'assurer une sécurité chimique à l'ensemble du pays. Les actions menées par les différents institutions partenaires dans la gestion des produits chimiques restent sans impact majeur par suite de cette mise en commun.

Par ailleurs, le pays n'est pas sécurisé juridiquement en ce qui concerne la gestion des produits chimiques.

Il y a :

- Mauvaise tenue des registres sur l'importation des produits chimiques au niveau des services censés assurer le contrôle et garantir la fiabilités de leur identification. Notamment les services de l'Office des Douanes et Accises (OFIDA) et de l'Office Congolais de Contrôle (OCC). A leurs entrée sur le territoire national, ces produits sont simplement enregistrés sous la mention « Produits chimiques ». Il s'avère alors difficile d'en assurer la tracabilité dans la gestion quotidienne.

- La perméabilité des nos frontières fait que l'importation des produits chimiques reste un problème d'autant plus sérieux dans la mesure où une grande quantité importante des produits importés est faite au travers du secteur informel.

Bien que mis en place et fonctionnant sur le plan technique, le Groupe de Travail sur les Produits Chimiques requiert un appui technique et financier pour remplir comme il se doit sa mission.

3.1.1 Sur le plan de la production

Il faut signaler principalement la production du pétrole brut, de l'acide sulfurique, et de quelques bien autres produits utilisés (oxygène, acétylène, chaux vive et éteinte, alcool sans goût, etc.)

Le problème majeur à ce niveau est :

- la non déclaration par les sociétés des différents intrants nécessaire à leur production.
- La difficulté d'accès à l'information auprès des producteurs même pour les produits chimiques de consommation.

3.1.2. Sur le plan de l'importation

Les services commis à la douane et au contrôle se fiant sur les textes qui les régissent n'attirent pas une attention particulière sur les produits chimiques lors de leur identification aux postes d'entrée au pays au point que très souvent tous les produits chimiques sont mis dans le même sac : « Produits chimiques » quelle que soit leur nature.

3.1.3. Sur le plan de l'exportation

Même s'il ne se pose pas un réel problème au niveau de l'exportation du pétrole brut et de l'alcool sans goût, l'accès aux différentes données (statistiques) demeurent difficile.

Néanmoins, il est important de signaler l'exportation frauduleuse de certains produits chimiques, parfois interdit d'utilisation, à travers des circuits informels.

3.1.4. Sur le plan de l'utilisation.

Bien que grand utilisateur des produits chimiques pour son industrie et le commerce, il se pose des réels problèmes parmi lesquels, nous retenons en priorité ceux qui suivent :

1. l'étiquetage et le mode de conditionnement des produits chimiques
2. l'efficacité biologique
3. le matériel et équipement de protection utilisés
4. le mode de stockage et d'élimination des produits périmés
5. les risques pour la santé
6. les dommages sur l'environnement
7. la situation des Polluants Organiques Persistants

3.1.4.1. Etiquetage et conditionnement

Le Système Général Harmonisé(SGH) n'est pas suffisamment connu dans notre pays. Tout en félicitant l'UNITAR pour les efforts consentis dans la promotion de cet outil, un appui pour la mise en œuvre du Système Général Harmonisé dans notre pays est vraiment indispensable.

Généralement les produits chimiques importés par les maisons spécialisées ainsi que par les structures officiellement reconnues en la matière ne posent pas de problèmes d'étiquetage, de conditionnement ni de sécurité.

Des problèmes se rencontrent très souvent avec les produits qui entrent frauduleusement dans le pays : certains d'entre eux arrivent dans des récipients déformés, non appropriés et non étiquetés . Dans d'autres cas, les produits chimiques sont mis en vente avec des

étiquettes ne contenant pas toutes les informations nécessaires. Parfois ces informations sont en langue étrangère. Le public utilisateur de ces produits ne sont pas informés des risques qu'il court en manipulant ces produits. Ce qui est souvent cause d'accidents professionnels et d'intoxications ou d'empoisonnements alimentaires.

3.1.4.2 Efficacité biologique

Le manque de processus d'homologation des pesticides fait que la procédure établie pour tester l'efficacité biologique des produits chimiques n'est pas à proprement parler mise en oeuvre.

Toutefois, au niveau de certains services gouvernementaux chargés de l'assainissement, tel que la Direction du Programme National d'Assainissement (PNA) du Ministère de l'Environnement, des tests d'efficacité biologique sont réalisés pour les besoins du service. Un protocole d'efficacité conforme aux normes de l'OMS est utilisé à cet effet. Les résultats des tests sont interprétés par une équipe technique comprenant des biologistes, entomologistes et chimistes.

3.1.4.3. Matériel d'application et équipement de protection individuelle

Comme pour les produits chimiques, la R.D.Congo recourt aux matériels importés dont les plus utilisés sont :

- le Pulvérisateur à dos à moteur en ULV ;
- le Pulvérisateur à dos manuel ;
- la Poudreuse manuelle et
- l'Atomiseur

Ce sont, pour la plupart, les sociétés importatrices des produits chimiques qui vendent localement tous ces matériels. Mais, les principales contraintes dans ce domaine sont surtout liées au coût du matériel, au manque de pièces de rechange et parfois à l'inadaptabilité du matériel. Le service d'entretien pose parfois problème.

S'agissant d'équipement de protection individuelle, le personnel des grandes sociétés manipulant les produits chimiques sont équipés de salopettes, gants et masque à gaz (avec ou sans filtre).

Les paysans quant eux, très souvent, ne possèdent pas d'équipement nécessaire pour manipuler sans risque les produits chimiques. Cela est dû, pour une grande part, au coût de ce matériel, lequel est souvent au dessus de leur pouvoir d'achat. Même les salopettes qui sont produites par les sociétés textiles locales (UTEXAFRICA, BELTEXCO et SOLBENA à Kinshasa) ne sont pas à la portée du paysan et de la maman maraîchère.

3.1.4.4. Stockage et élimination

3.1.4.4.1. Stockage

La conservation des produits chimiques dans les installations de stockage adéquates est d'une importance capitale dans nos pays tropicaux. En effet, la chaleur et l'humidité peuvent être préjudiciables à la bonne qualité des produits stockés.

Les Sociétés Agro-chimiques constituent le gros des importateurs officiels. A leur niveau, le stockage se fait dans des conditions optimales : entrepôts selon les normes standard, bonne ventilation.

Les magasins de vente qui relèvent de ces sociétés agro-chimiques ont en général des installations de stockage bien tenues :

- bonne aération,
- disposition des produits en compartiments, usage des palettes en bois

Dans les dépôts des agences du gouvernement, les conditions de stockage sont généralement adéquates et permettent une bonne conservation des produits.

L'inventaire des pesticides réalisée en 2004 indiquait environ 560 tonnes des pesticides obsolètes dans la ville de Kinshasa dont 360 tonnes sont toujours entreposés en plein air dans les containers dans l'enceinte de la Société Congo Container.

Dans le milieu rural, les paysans qui utilisent des produits chimiques sont pour la plupart ceux qui sont sous l'encadrement des sociétés agricoles (sociétés de culture de coton, etc.). Cette catégorie de paysans reçoivent les informations nécessaires et les directives appropriées pour l'emploi. Après utilisation, le tout est remis dans la case faisant office de magasin.

3.1.4.4.2 Elimination

Jusqu'à ce jour, la RDC ne dispose pas encore d'installation capable de traiter les déchets toxiques.

Par ailleurs, le constat sur le terrain montre que les récipients vides ne sont jamais retournés chez le vendeur. Quelques fois ils sont détruits, mais le plus souvent, ils sont réutilisés pour d'autres usages (stockage d'eau, des aliments, de carburant etc...).

3.1.4.5. Situation des POP/PTS

Les informations sur les PTS et les POP sont mal connues du public. La République Démocratique du Congo ne produit pas de manière intentionnelle les PTS et les POPs. Elle n'en exporte pas non plus. On peut signaler que les mots « dioxine » et « furanne » n'ont été connus du grand public congolais qu'après la contamination des poulets à la dioxine. Cet événement survenu il y a quelques années en Europe a éveillé l'attention des populations sur l'existence de ces produits et les dangers qu'ils peuvent engendrer.

Les sources majeures qui seraient à la base des émissions de ces produits dans l'environnement sont :

- incinération des pneus usés ;
- feu de brousse ;
- fabrication de charbon de bois ;
- huiles usées des moteurs électriques ;
- incinération des déchets municipaux, toxiques, médicaux ;
- industrie de pâte à papier ;
- cigarettes ;
- pesticides périmés ;
- industries chimiques ;
- peintures ;
- industries textiles ;
- industries sidérurgiques ;
- cimenterie ;
- brûlage et incinération des matières plastiques ;
- industries minières ;
- incinération des câbles ;
- industries pétrolières,

A côté des PTS connus, il existe en RDC un certain nombre de produits qui préoccupent la santé des populations et de l'environnement. Il s'agit de : HCH, Endosulphan, mercure organique, étain organique, plomb organique, atrazine, pvc et solvants organiques organohalogenés.

L'exposition relativement modérée de la population à ces composés a donné en 1983 les résultats repris quelques pages plus loin dans le tableau n° 3A1.

Tableau 3.A : description de la nature des problèmes

Nature du problème	Ville/ Province	Brève description du problème	Produits chimiques/polluants
Pollution des voies navigables et fluviales	Biefs navigables le long du Fleuve Congo (de Matadi à Moanda, Kinshasa)	Pollution due aux eaux de déballastage, des navires, déversement accidentel des huiles, pollution par les effluents d'exploitation pétrolière et eaux usées domestiques	Huile des moteurs, détergents, différents additifs chimiques
Pollution marine	Muanda	Déversements massifs et fréquents d'hydrocarbures en mer lors de l'exploitation pétrolière et lors des chargements d'hydrocarbures dans les tankers et lors de transbordement des hydrocarbures des pétroliers vers les petites unités de transport fluvial	hydrocarbures

Nature du problème	Ville/ Province	Brève description du problème	Produits chimiques/polluants
Pollution du sol	Bas Congo	-Pollution du sol par les Pesticides utilisés par les sociétés de production - Pollution du sol par les hydrocarbures en exploitation on shore des sociétés pétrolières	Pesticides agricoles
Traitement des déchets dangereux /mise en décharge	Tout le pays	Déchets de toute nature (inexistence de décharge contrôlée)	Déchets hospitaliers, industriels.
Santé professionnelle agricole		Maladies liées à l'utilisation des produits chimiques	Pesticides agricoles
Stockage/mise en décharge de produits chimiques périmés		Il se pose un réel problème de stockage des produits chimiques périmés. La population n'est pas informée des risques y afférents.	PCB, amiante, autres pesticides

Nature du problème	Ville/ Province	Brève description du problème	Produits chimiques/polluants
Polluants organiques persistants		Présence des huiles contenant du PCB dans les équipements électriques de la Société Nationale d'Electricité.	PCB

Tableau n°3A.1 : Teneurs minimales, moyennes et maximales des pesticides organochlorés dans la graisse humaine en 1982 - 1983 au ZAIRE(RDC).

Produits	Teneur en ppm		
	Minimale	Moyenne	Maximale
Epoxyde de l'heptachlore	Nd	0,01	0,07
Dieldrine	Nd	0,03	0,26
HCB	Nd	0,03	0,17
PCB (DP6)	Nd	0,37	1,84
DDT total	1,57	15,38	62,45
HCH total	0,07	0,41	3,28

Nd = non déterminé

Source : Okond'Ahoka et col : étude de l'imprégnation humaine par les pesticides organohalogénés au Zaïre, in Ann.fals.Exp.Chim. Novembre 1984 - 77 n° 832 pp

Commentaires du Tableau :

Bien que ces données datent d'une étude réalisée il y a près de vingt, elles montrent à suffisance la présence des pesticides organochlorés dans la graisse humaine en RDC. Quant on pense à l'ensemble des problèmes évoqués au point 3.3.1. sur l'utilisation des pesticides il y a lieu de croire que ces teneurs pourraient s'avérer plus important dans les mêmes conditions à ce jour. L'absence d'un laboratoires national pour l'analyse des POPs rend encore difficile l'actualisation des toutes ces données.

3.1.4.6. Risques pour la santé et dommages causes a l'environnement

Les utilisateurs des produits chimiques n'étant pas suffisamment informé des risques que représente la mauvaise utilisation de ces produits sur la santé et l'environnement sont parfois des acteurs inconscients des accidents divers.

Les personnes qui manipulent les produits chimiques peuvent ne pas disposer des connaissances pour une utilisation rationnelle des produits chimiques.

A titre d'exemple, nous pouvons rappeler le cas survenu à dans la ville de Kinshasa où la vente de légumes récoltés par un maraîcher avant la fin de la période d'attente et leur consommation a occasionné l'intoxication de toute une famille. L'absence d'un Centre Anti- Poison au niveau national ne permet pas, d'une part de prévenir ces genres des risques et, d'autre part, d'assurer la prise en charge des victimes.

Les mauvaises utilisations des produits chimiques peuvent également être source des pollutions des eaux, des sols et de l'air.

Chapitre IV : Instruments juridiques et mécanismes non réglementaires pour la gestion des produits chimiques

Le Ministère de l'Environnement, Conservation de la Nature Eaux et Forêts, doit prendre toutes les dispositions utiles pour, d'une part produire les normes environnementales nationales nécessaires par secteur d'activité, et d'autre part, faciliter la vulgarisation de ces dernières au niveau national. Cette situation relance avec acuité l'urgence de disposer de la Loi cadre sur l'environnement.

Le Ministère de l'environnement, Conservation de la Nature Eaux et Forêts, doit donc tout faire pour légiférer sur les produits chimiques. En effet, l'ensemble du pays n'est pas sécurisé juridiquement en ce qui concerne les produits chimiques : il n'y a ni loi, ni réglementation, ni normes...

Jusqu'à ce jour, aucune nouvelle réglementation nationale n'est encore édictée en matière de gestion des produits chimiques. Celle existante (Ordonnance 41/48 du 12 février 1953 portant réglementation sur la gestion des établissements classés) est aujourd'hui caduque et doit être actualisée. Toutefois, elle constitue un instrument juridique important même si elle n'est pas limitée aux produits chimiques ou si elle ne les vise pas spécifiquement.

Le code international de conduite pour la distribution et l'utilisation des pesticides de la FAO et les conventions internationales qui traitent des produits chimiques restent nos références en la matière.

Par ailleurs, aucun processus spécifique n'est en vigueur en ce qui concerne l'homologation des pesticides.

La réglementation existante au niveau des institutions gouvernementales impliquées dans l'importation et le contrôle des produits chimiques en l'occurrence la Banque Centrale du Congo, l'Office de Douane et Accise (OFIDA) ainsi que l'Office Congolais de Contrôle (OCC), reste lacunaire par rapport aux exigences de la protection de l'environnement et de la santé humaine. Car en effet, ces services spécialisés du Gouvernement se conforment à leur mission classique à savoir :

- activité bancaire (licence d'importation) pour la Banque Centrale du Congo ;
- activités douanières (taxation douanière sur base de la législation connexe) pour l'OFIDA ;
- contrôle de qualité et de conformité pour l'OCC

Toutes ces institutions ont besoin de recevoir du Ministère de l'Environnement, Conservation de la Nature, Eaux et Forêts les outils (Loi cadre sur l'environnement et mesures d'application, normes environnementales nationales par secteur d'activité) pour l'efficacité de leur travail.

En ce qui concerne les produits chimiques, l'OCC ne contrôle que la teneur en matière active et les spécifications physiques de la formulation. Par manque d'équipement approprié, il n'est pas à mesure de conduire, pour le moment, des analyses sur la teneur en résiduelles de ces produits chimiques dans les organismes vivants et dans différents milieux.

Outre ce laboratoire, l'Université de Kinshasa pourrait, en cas d'appui de ses laboratoires de d'Eco-toxicologie et de Pharmacie, procéder aux analyses de la teneur résiduelle de produits chimiques dans les organismes vivants, dans différents milieux.

4.1 APERÇU DES INSTRUMENTS JURIDIQUES NATIONAUX TRAITANT DE LA GESTION DES PRODUITS CHIMIQUES

Le caractère universel des problèmes d'environnement impose que soit mis en place une politique environnementale cohérente au plan national. De manière à permettre l'élaboration et l'application des lois et réglementation en accords avec les normes et les mécanismes correspondants pour une gestion écologiquement rationnelle des produits chimiques en République Démocratique du Congo.

Tableau n°4A Référence aux instruments juridiques existants qui traitent de la gestion des produits chimiques

Tableau 4.A : Référence des instruments juridiques existants qui traitent de la gestion des produits chimiques

N°	Instruments juridiques (type, référence, année)	Ministères ou organismes responsables	Catégories des produits chimiques couverts	Objectif de la législation	Articles/dispositions importantes	Ressources allouées	Appréciation des mesures coercitives
1	Convention de MARPOL sur la pollution marine 1973-1978	Ministère de l'Environnement et Ministère des Transports	Tous les produits chimiques engendrant une pollution marine	Protection du milieu marin	Annexes I et II	Budget non identifié Ressources	Faible
2	Convention sur le changements climatiques 1992	- Ministère de l'Environnement	Les gaz à effet de serre(les composés halogénés du carbone)	Stabiliser les concentrations GAS dans l'atmosphère à un niveau qui empêche toute perturbation dangereuse du système	Article :1, 2, 4, 6,15,	-DDD et DEHPE	Faible
3	Convention de Vienne pour la protection de la couche d'Ozone 1985 et Protocole de Montréal	- Ministère de l'Environnement	Toutes les substances qui appauvrissent la couche d'Ozone(SAO) et les GAS	Protéger l'homme et l'environnement contre les effets néfastes de la dégradation de la couche d'Ozone	Art :1,2,5,8	DEHPE	Moyen
4	Convention de Bâle	- Ministère de	Voir Annexe 1 et 2 de la	- Contrôle des	Art :1,2,3,4,	DEHPE	Faible

N°	Instruments juridiques (type, référence, année)	Ministères ou organismes responsables	Catégories des produits chimiques couverts	Objectif de la législation	Articles/dispositions importantes	Ressources allouées	Appréciation des mesures coercitives
	sur les déchets dangereux	l'Environnement	Convention	mouvements transfrontières des dangereux et de leur élimination	9		
5	Convention de Bamako de 1991	- Ministère de l'Environnement	Voir Annexe 1 de la Convention	Interdiction d'importation, de déversement, en mer et dans les eaux intérieures africaines des déchets toxiques	Art ;1,2,4 ,6 ,7 ,9,10,11.1 3.26, et annexe	DEHPE	Faible
6	Convention internationale pour la prévention de la pollution des eaux de mer par les hydrocarbures	Ministère de l'Environnement Ministère des Transports et communications	Produits pétroliers	Protection du milieu marin contre la pollution par les hydrocarbures	Art ; 2,3,4,7,8 9	DMMVN et DEHPE	Faible
7	Convention relative à la coopération en matière de protection et de mise en valeur du milieu marin et des zones côtières de la région d'Afrique de l'Ouest et du	Ministère de l'Environnement	Pollution du milieu marin et côtier	Protéger le milieu marin et côtier	Art ; 4,5 ;6.7.8	DEHPE	Faible

N°	Instruments juridiques (type, référence, année)	Ministères ou organismes responsables	Catégories des produits chimiques couverts	Objectif de la législation	Articles/dispositions importantes	Ressources allouées	Appréciation des mesures coercitives
	Centre						
8	Convention cadre sur le changement climatique	Ministère de l'Environnement	Gaz à effet de serre	Contrôler le niveau de concentration dans l'atmosphère des gaz à effet de serre à fin de prévenir tout changement climatique qui soit assez grave pour entraver, tout développement économique durable	Art ; 1,3,4 ;5 ;7 ; 8,9 ,10,11 et 14	DDD	faible
9	Convention de Rotterdam	Ministère de l'Environnement	Tous les produits chimiques en annexe 1 et 2	Réduire le risque des ces produits par des mécanismes de consentement préalable,,		DEHPE	Faible
10	Convention de Stockholm	Ministère de l'Environnement	Les polluants organiques Persistants	Protection de l'environnement et de l'homme par l'élimination des POPs		DEHPE	Faible

4.2. DESCRIPTION DES INSTRUMENTS JURIDIQUES CLES EN RAPPORT AVEC LES PRODUITS CHIMIQUES

Tableau n° 4B Aperçu des instruments juridiques pour la gestion des produits chimiques par catégorie d'utilisation

Catégorie de Produits chimiques	Importation	Production	Stockage (2)	Transport (2)	Distribution/ Marketing	Utilisation /Manutention	Elimination
Pesticides (agricoles, santé publique et consommation)	X	X	X	X	X	X	X
Engrais	X	X	X	X	X	X	X
Produits chimiques industriels (utilisés dans les établissements de fabrication/transformation)	X	X	X	X	X	X	X
Produits pétroliers *	X	X	X	X	X	X	X
Produits pharmaceutiques et médicaments	X	X	X	X	X	X	X
Stupéfiants et psychotropes	X	X	X	X	X	X	X
Radioactifs	X	X	X	X	X	X	X
Explosifs	X	X	X	X	X	X	
Produits de consommation	X	X	X	X	X	X	X
Déchets chimiques	X	X	X	X	X	X	X
Autres déchets	X	X	X	X	X	X	X

Remarque : devant la faiblesse de la réglementation nationale, le pays fait recourt aux instruments juridiques internationaux relatifs à la gestion des produits chimiques dont il est signataire. Tel que présenté, le tableau 4B donne la configuration des dispositions qui seront reprises dans les textes de lois au niveau national.

Tableau 4C : Aperçu de certains produits chimiques interdits ou strictement réglementés

Nom du produit chimique	Niveau de la restriction (Interdit (I) ou strictement réglementé (SR))	Détails de la restriction
Pesticides agricoles ou produits assimilés.	SR	Mesures de contrôle et d'utilisation
Déchets nucléaires et déchets industriels dangereux ou autres déchets de même nature.	I	Protection de la santé humaine et de l'environnement
Substances chimiques potentiellement toxiques.	SR	Mesures de contrôle et d'utilisation
Stupéfiants	I / SR	Production, importation, commerce et utilisation interdits, sauf autorisation expresse.

Remarque : La Convention de Rotterdam étant ratifiée, le pays s'appuie sur elle pour la gestion des ces substances en attendant la mise en place d'une réglementation nationale conséquente.

4.3. MECANISME NON REGLEMENTAIRE POUR LA GESTION DES PRODUITS CHIMIQUES

Bien que ne disposant pas d'une réglementation suffisante pour une gestion rationnelle des produits chimiques, certaines activités sont menées dans le sens à réduire les risques que peuvent causer la manipulation et l'utilisation des produits chimiques.

C'est ainsi que les opérateurs économiques du secteur de l'industrie organisent des formations, des séances de sensibilisation sur la gestion des produits chimiques en faveurs de leurs personnels.

La mise sur pieds de service d'Hygiène, Sécurité et Environnement (HSE) au travail répond à cette nécessité croissante de protéger l'environnement et le personnel des risques dus à l'utilisation des produits chimiques.

Certains ONG évoluant dans le secteur de l'environnement ne cessent d'attirer l'attention du public sur les dangers consécutifs à la mauvaise utilisation des produits chimiques mais également intervient dans l'éducation et la formation des différents utilisateurs de ces produits au niveau de la base (paysans, maraîchers, etc.)

Ces ONG se lèvent contre l'utilisation de l'essence au plomb et la culture maraîchère le long des grands artères des centres urbains.

Des efforts devront être consentis de la part du Ministère ayant l'environnement et la gestion des produits chimiques dans ses attributions pour assurer le renforcement des capacités du Centre National d'Information sur l'Environnement pour lui permettre de jouer pleinement son rôle dans la sensibilisation et la diffusion des informations sur les produits chimiques au niveau national.

4.4. COMMENTAIRES ET ANALYSES

1) Chevauchement des textes

Il n'y a pas à proprement parler chevauchement entre les différents textes et services intervenant dans la gestion des produits chimiques. Le problème réside dans l'absence des textes juridiques spécifiques prenant en compte le cycle de vie des produits de manière en à assurer la tracabilité dans la gestion quotidienne.

2) Efficacité de la législation

Le manque criant des textes réglementaires constitue une grande faiblesse pour une meilleure gestion des produits chimiques. L'insuffisance des moyens matériels ne permet pas d'assurer un bon contrôle à différents niveaux du cycle de vie des produits chimiques.

La non tenue des statistiques fiables constitue une véritable lacune qui ne permet pas une prise effective des décisions par des personnes habilitées.

3) Efficacité des mécanismes non réglementaires

Bien que ces mécanismes soient opérationnels, ils souffrent d'un manque d'encadrement, mais aussi d'appui tant matériel, financier que technique.

4) Compatibilité des lois avec les priorités nationales

Bien qu'insuffisant, les textes juridiques existants sont conformes aux priorités nationales.

5) Nouvelles lois proposées

- La loi cadre sur l'environnement (en élaboration)
- Les normes nationales sur l'environnement (à préparer)

- Différentes Conventions internationales soumises à la ratification à l'Assemblée Nationale

6) Règlements ou textes résultant des accords ou Conventions internationaux

Arrêté n° portant réglementation de l'importation, utilisation, exportations et élimination des substances qui appauvrissent la couche d'ozone

Chapitre V :

Ministères, agences ou autres institutions qui gèrent les produits chimiques

La gestion des produits chimiques est un domaine diversifié qui couvre des questions de santé publique, de protection de l'environnement, d'économie, d'industrie, d'agriculture, de protection de travailleurs, des relations internationales et de commerce. En conséquence, divers ministères et organismes gouvernementaux ont chacun des responsabilités qui forment dans leur ensemble, le programme national intégré.

Le tableau 5 A présente, donne un aperçu général des responsabilités et activités des différents ministères, agences et autres institutions en rapport avec la gestion des produits chimiques.

5.1. Responsabilité des différents ministères, agences et autres institutions

Tableau 5.A. : Responsabilités des ministères, agences et autres

Etape du cycle de vie Ministère concerné	Importation	Production	Stockage	Transport	Distribution/ Marketing	Utilisation/ manutention	Elimination
Environnement	X	X	X	X	X	X	X
Santé	X		X			X	X
Agriculture	X	X				X	X
Travail	X	X	X	X	X	X	
Commerce	X						X
Plan	X				X		
Recherche Scientifique	X	X	X	X		X	X
Enseignement Supérieur	X	X	X	X	X	X	X
Industrie	X	X	X		X	X	X
Economie		X			X		
Finance	X	X					
Transport				X	X	X	
Défense	X	X	X	X	X	X	X
Intérieur							X
Justice							X
Affaires Etrangères	X						
OFIDA	X						
OCC	X	X	X				X
FEC	X	X	X	X	X	X	
Autorités coutumières							X

En République Démocratique du Congo les Ministères concernés par la gestion des produits chimiques, ou qui ont un rôle à y jouer sont ceux repris ci-dessous :

- Le Ministère de l'Environnement, Conservation de la Nature, Eaux et Forêts se préoccupe des effets directs et indirects des produits chimiques dans l'environnement ;
- Le Ministère de l'Agriculture, Pêche et Elevage s'occupe de l'utilisation des produits chimiques agricoles pour assurer des disponibilités alimentaires adéquates ;
- Le Ministère des Finances joue un rôle central dans la répartition des ressources financières allouées aux activités relatives aux produits chimiques ;
- Le Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération Internationales coordonne tous les aspects internationaux de la gestion des produits chimiques
- L'Office des Douanes et Accises(OFIDA) s'assure que les produits chimiques qui entrent dans le pays sont conformes aux lois ;
- Le journal officiel de service de la Présidence de la République est chargé de la publication et de la diffusion des lois, et des arrêtés ministériels ;
- Le Ministère de Santé se préoccupe des effets des produits chimiques sur la santé des populations ;
- Le Ministère de l'Industrie veille à la fabrication des produits chimiques moins dommageables ;
- Le Ministère de Justice applique des lois et règlements en rapport avec les produits chimiques
- Le Ministère du Travail et de la Prévoyance Sociale traite des questions de santé et de sécurité des travailleurs lors de l'utilisation ou de la manutention des produits chimiques dans le lieu de travail ;
- Le Ministère du Plan canalise les dons de produits chimiques reçus au titre d'aide dans le cadre de la coopération

- Le Ministère de l'Enseignement Supérieur et Recherche Scientifique s'occupe de recherche dans le cadre des produits chimiques;
- Le Ministère du Commerce réglemente l'importation des produits chimiques ;
- Le Ministère de Transport s'occupe de la sécurité du transport et de l'entreposage des produits chimiques lors de la distribution
- Ministère de l'Enseignement et de la Recherche Scientifique (Primaire, Secondaire et Professionnel ; Supérieur et Universitaire) s'occupent respectivement de la formation et recherche à ces différents niveaux pour le premier et la recherche pour le second, et recours tous à l'usage des produits chimiques ;

Chapitre VI :

Activités pertinentes de l'industrie, des groupes d'intérêt public et du secteur de la recherche

En République Démocratique du Congo plusieurs organisations et entités industrielles sont impliquées dans la production, l'importation et l'exportation, la formulation, le stockage et le transport des produits chimiques.

Industries

Dans ce groupe on peut citer entre autre :

- la Fédération des Entreprises du Congo (FEC) ;
- les entreprises pétrolières (SOCIR, PERENCO-RDC, SEP CONGO, COHYDRO, FINA, ELF,)
- les usines de fabrication des plastiques, mousse, peinture et vernis ;
- les Savonneries et Cosmétiques : GANDOUR, MARSAVCO ;
- les entreprises : la Régie de distribution des eaux (REGIDESO), l'Office National de Transport (ONATRA) la Société Nationale d'Electricité (SNEL) ;
- les industries brassicoles (BRALIMA, BRACONGO) ;
- les entreprises minières : GECAMINES, les sociétés du Groupe MALTAFOREST, TENKE -FUNGURUME;
- les industries textiles : UTEXAFRICA, SOTEXKIN ,etc;
- l'Hôtel de monnaie de la Banque Centrale.
- les cimenteries : CILU, CINAT, Cimenterie du Katanga (CIMKAT), Cimenterie de Lubudi ;

Au sein des grandes entreprises, un effort est fait par la création d'un service chargé de l'Hygiène, Sécurité et Environnement (HSE). Ce service est chargé d'assurer la sécurité chimique au niveau de l'entreprise et est responsable de la mise en œuvre des mesures d'urgence d'intervention en cas d'accident dus aux produits chimiques.

Il se pose néanmoins un sérieux problème au niveau des petites et moyennes entreprises où les ouvriers sont exposés aux risques liés à l'utilisation inadéquate des produits chimiques et très souvent ils en ignorent les dangers.

Universités

Au niveau de la recherche et de l'enseignement les Universités sont des grands utilisateurs des produits chimiques et peuvent jouer un rôle moteur dans la gestion des produits chimiques.

Nous pouvons à ce titre citer :

- l'Université de Kinshasa (UNIKIN), l'Université de Kisangani (UNIKIS), l'Université de Lubumbashi (UNILU), l'Université Pédagogique Nationale(UPN),
- les Instituts Supérieurs Pédagogiques (ISP),
- l'Institut Supérieur des Techniques Appliquées(ISTA),
- les Instituts Supérieurs de Développement (ISDR)
- les Instituts de recherche (INERA, IRSAC)

Ce deuxième groupe joue un rôle important dans l'éducation du grand public sur les produits chimiques et dans le développement des connaissances et des aptitudes . Il aide également le gouvernement à évaluer les répercussions des certains produits chimiques jugés prioritaires et à analyser les politiques et les mesures proposées pour réduire les risques qui y sont associés.

Associations d'intérêt public

Enfin, les associations communautaires des maraîchers, l'Association des consommateurs du Congo, l'Association Congolaise des Professionnels de Froid (ACOPROF), les ONG (SANITAS-EVIRONNEMENT par exemple) soutiennent également les efforts nationaux pour la gestion des produits chimiques.

Les ONG jouent un rôle de premier plan dans la sensibilisation du public sur les risques potentiels liés aux produits chimiques dangereux ainsi que dans la diffusion de l'information sur la bonne utilisation des ceux-ci.

Chapitre VII : Commissions interministérielles et mécanismes de coordination

Les institutions qui dirigent les initiatives relatives aux produits chimiques en République Démocratique du Congo ont été citées dans le Comité Interministériel sur l'Environnement et Conservation de la Nature (CIECN), créé par Ordonnance n° 75 -232 du 22 juillet 1975 . Le CIECN parle, en effet , globalement des problèmes environnementaux sans spécifiquement faire ressortir les aspects des produits chimiques.

Ce Comité est permanent et implique aussi bien les ministères , les ONG et les associations. Il prévoit des réunions trimestrielles de ces différents intervenants. Malheureusement, cette belle structure n'a pas bénéficié de l'appui matériel et financier nécessaire pour son fonctionnement.

A ce jour le Ministère de l'Environnement, Conservation de la Nature, Eaux et Forêts coordonne les activités du Groupe de Travail chargé du Profil National sur la gestion des produits chimiques. Les Experts de ce Groupe de Travail, proviennent des différents Ministères et Institutions repris dans le tableau 5A.

Chapitre VIII :

Accès aux données et utilisations de ces données

Les informations en rapport aux données sur l'utilisation les produits chimiques industriels , les produits chimiques de consommation et les pesticides (pour l'utilisation agricole ,santé publique et de consommation) existent d'une manière dispersée éparse . Chaque institution dispose ses propres données qui sont stockées sur support électronique pour certaines et sur papier ou cahier registre pour d'autres

L'accès à des données est subordonné à une autorisation de la hiérarchie; mais cela peut dépendre de l'humeur de l'agent commis à cette tâche.

Enfin, il y a lieu de signaler que le système national d'échange des renseignements sur les produits chimiques qui semblait être mis sur pied quelques mois après le lancement du projet Réseau d'Echange d'Informations Chimiques (REIC) n'a pas pu tenir faute de moyens financiers.

8.1 : Mise à disposition des données pour la gestion nationale des produits chimiques

Tableau 8.A : Qualité et quantité des informations disponibles

Données requises pour :	Pesticides (utilisation agricole, santé publique et consommation)	Produits chimiques industriels	Produits chimiques de consommation	Déchets de produits chimiques
Cadre des priorités	-Renforcement du cadre légal et réglementaire ; -Renforcement de la capacité technique institutionnelle ; -Formation des utilisateurs ; Sensibilisation de la population	-Renforcement du cadre légal et réglementaire ; -Renforcement de la capacité technique institutionnelle ; -Formation des utilisateurs ; Sensibilisation de la population	-Renforcement du cadre légal et réglementaire ; -Renforcement de la capacité technique institutionnelle ; -Formation des utilisateurs ; Sensibilisation de la population	-Renforcement du cadre légal et réglementaire ; -Renforcement de la capacité technique institutionnelle ; -Formation des utilisateurs ; Sensibilisation de la population
Evaluation de l'impact des produits chimiques dans les conditions locales		X		
Evaluation des risques (environnement/santé)				
Classification /étiquetage				
Enregistrement				
Délivrance de licence	X			
Délivrance de permis				
Décision en matière de réduction des risques				
Préparation/réponses aux accidents				

Lutte contre les empoisonnements				
Inventaires des émissions				
Inspections et audits (environnement/santé)				
Information des travailleurs				
Autres				

8.2 : LOCALISATION DES DONNEES NATIONALES

Tableau 8.B : localisation des données nationales

Type de données	Localisation (s)	Source des données	Qui y a accès	Comment y avoir accès	format
Statistiques de production	Ministères de l' Energie ; des Mines ;de l'Economie ;	Entreprises Pétrolières et Minières	Services Publics	Autorisation	Document écrit et format électronique
Statistiques d'importation	OCC ; OFIDA ; OGEFREM	Douanes	Services publics et personne intéressée	Autorisation	Document écrit
Statistiques d'exportation	OCC ; OFIDA ; OGEFRE M ; Commerce Extérieur.		Services publics et personne intéressée	Autorisation	Document écrit
Statistiques d'utilisation des produits chimiques	X		Services publics et personne intéressée	Autorisation	Document écrit
Rapports d'accidents industriels	Ministère de Travail	Entreprises	Services publics et personne intéressée	Autorisation	Document écrit
Rapports d'accidents de transport	Ministère des Transports ; Travail	Transporteurs	Services publics et personne intéressée	Autorisation	Document écrit
Données sur la	Min. Travail ; Min				

santé professionnelle (agricole)	Agriculture				
Données sur la santé professionnelle (industrielle)	Ministère de Travail ; Les industries	Les industries	Services publics et personne intéressée	Autorisation	Document écrit
Inventaire des Produits Chimiques existants	-				
Statistiques d'empoisonnements	Min de la Santé				
Inventaire d'émissions et de transfert de matières polluantes	Min Environnement				
Données sur les déchets dangereux	Min Environnement				
Registre des pesticides	Ministère de l'Agriculture ; Min Environnement	FAO, Convention de Rotterdam	Large public et personne intéressée	Autorisation	Document et format électronique
Registres des produits chimiques toxiques	Ministère de l'Environnement				

Chapitre IX :

Capacités techniques

9.1. APERÇU DE L'INFRASTRUCTURE DES LABORATOIRES

La République Démocratique du Congo dispose de plusieurs institutions académiques et formation professionnelles. Malheureusement, l'impact des ces institutions n'est pas visible à ce jour quant à la problématique des déchets dangereux et des produits chimiques.

Les quelques laboratoires répertoriés souffrent souvent du manque des réactifs qu'il faut toujours importer malgré la présence de l'expertise locale.

Nous pouvons cependant, citer quelques uns dont les laboratoires des Universités de Kinshasa, Lubumbashi et Kisangani sans oublier ceux des Instituts Supérieurs spécialisés tels que l'Institut Supérieur de Techniques Médicales (ISTM), l'Ecole de Santé Publique, et quelques laboratoires publiques tels que ceux de l'Office Congolais de Contrôle (OCC), de l'Institut National de Recherches Bio-médicales (INRB), de la Gecamines qui pourraient jouer un rôle important dans les analyses des produits chimiques, une fois renforcés.

Au niveau de l'Université de Kinshasa, on peut citer les laboratoires ci après plus ou moins opérationnels :

- Centre Régional de Recherche et Etudes nucléaires (CREN-K)
- Laboratoire d'Ecotoxicologie de la Faculté des Sciences (ERGS) qui réalise des écotests sur modèle animal et végétal
- Laboratoire de la Faculté de Pharmacie (LACOMEDA)
- Laboratoire de chimie organique et analytique de la Faculté des sciences

Toute fois, ces laboratoires requièrent du renforcement des capacités humaines, matérielles et financières.

Il est important de relever que le Ministère de l'Environnement ne disposant pas d'un laboratoire de génie de l'environnement, a du mal à jouer pleinement son rôle et sa mission dans le cadre de la surveillance continue de l'environnement

9.2. APERÇU DES SYSTEMES GOUVERNEMENTAUX ET DES INFRASTRUCTURES INFORMATIQUES

Nous pouvons signaler l'existence du **Centre National d'Information sur l'Environnement (CNIE)**, service (direction) technique et spécialisé du Ministère de l'Environnement, Conservation de la Nature, Eaux et Forêts créé par Arrêté ministériel N° 029/CAB/MIN/EPF/98 du 25 juin 1998 qui a comme mission :

- Récolter, analyser et diffuser toute information sur l'état de l'environnement sur l'ensemble du territoire de la RDC
- Valoriser et promouvoir la circulation et l'échange de l'information environnementale grâce à l'outil télématique par la mise en place d'un service de documentation et d'archivage et, par la création d'un catalogue des répertoires ;
- Eclairer les Autorités compétentes ainsi que l'opinion sur les dangers de dégradation de l'environnement et leurs impacts sur la vie des populations ;
- Sensibiliser les décideurs ainsi que les gestionnaires en vue d'intégrer l'information environnementale dans les processus décisionnel et dans leurs activités de planification en créant des outils d'aide à la prise de décision.
- Coordonner toutes les activités liées à la production, à l'archivage et à la circulation de l'information environnementale sur toute l'étendue du territoire national ;

En dépit de la noble mission, le CNIE a besoin d'un renforcement des capacités humaines, matériel et logistiques pour jouer pleinement son rôle dans la gestion de l'information environnementale en général et en particulier celle relative aux produits chimiques.

Chapitre X :

Implications internationales

10.1. COOPERATION ET ENGAGEMENT VIS-A-VIS DES ORGANISATIONS, ORGANES ET ACCORDS INTERNATIONAUX

Tableau 10.A : Participation dans les organisations, programmes et organes internationaux

Organisations/ Organes/activités internationaux	Centre national de liaison (ministère/agence et correspondant principal) ¹	Autres ministères Agences impliqués	Activités nationales se rapportant au sujet
Forum inter- gouvernemental sur la sécurité chimique (FISC)	Ministère de l'Environnement/ Direction des Etablissements Humains (DEH-PE)	Ministère de l'Agriculture, Travail, Santé, Industrie	-
PNUE	Ministère de l'Environnement, Conservation de la Nature, Eaux et forêts	-	-
Correspondant national du RISCPT	"	-	-
CAP/IE Programme de production moins polluants	DEH-PE	-	-
OMS	Ministère de la Santé	-	-
	Ministère de	-	-

FAO	l'Agriculture		
ONUUDI	Ministère de l'Industrie	-	-
BIT	Ministère du Travail	-	-
Banque Mondiale	Ministère des Finances	-	-
Banque Africaine de développement	Ministère des Finances	-	-
OCDE	Ministère du Commerce	-	-
Commission économique régionales (spécifier)	-		
Autres	-		

¹ Cette colonne devrait identifier le bureau spécifique et le titre de la personne qui sert de centre national de liaison

Tableau 10,B : Participation dans les accords/procédures internationaux en rapport avec la gestion des produits chimiques

Accords internationaux	Agence responsable principale	Activités nationales adaptées à la mise en oeuvre²
Action 21- Commission du développement durable	MECN-EF/ DDD	Mise en oeuvre du PNAE
Directives de Londres du PNUE (procédure volontaire)¹	MECN-EF / DEH-PE Min. de l'Agriculture/DPV	Application de la procédure PIC
Code de conduite de la FAO (procédure volontaire)¹	MECN-EF / DEH-PE Min. de l'Agriculture/DPV	Application du Code de bonne conduite pour la distribution et l'utilisation des pesticides
Protocole de Montréal	MECN-EF / DEH-PE	Mise en oeuvre du programme d'élimination des SAO

Convention 170 du BIT	Min. du Travail	Elaboration des mesures réglementaires relatives à l'utilisation des produits chimiques dans le milieu du travail
Recommandations des Nations Unies pour le transport de marchandises	Min. des Transports (DMM & V N) et MECN-EF/ DEH-PE	Mise en œuvre du code maritime relative au transport des marchandises dangereuses
Convention de Bâle	MECN-EF / DEH-PE	Mise en œuvre des dispositions de la Convention
Convention de Londres	MECN-EF / DEH-PE	Application des directives de Londres, notamment la procédure PIC
Accords GATT/OMC (en rapport avec le commerce des produits chimiques)	Min Commerce Extérieur	Mise en œuvre des dispositions des Accords du GATT/OMC
Convention sur les armes chimiques	Min de la Défense	-
Accords régionaux/sous régionaux (spécifier)	-	-
Accords bilatéraux (spécifier)	-	-
Autres		

¹ l'AND pour la procédure ICP devrait être identifié

² Les accords internationaux impliquent souvent la nécessité d'avoir des activités d'application nationales importantes. Des informations complémentaires devraient donc être fournies pour chaque accord international important

10.2 PARTICIPATION DANS DES PROJETS APPROPRIES D'ASSISTANCE TECHNIQUE

Tableau 10.C : Participation en tant que destinataire dans les projets d'assistance technique

Nom du Projet	Agence donatrice internationale/bilatérale impliquée	Correspondant national	Activités pertinentes
Assistance habilitante initiale à formuler un plan d'action national sur les polluants organiques persistants Durée 24 mois Etendue du projet : national	FEM : financement accordé, attente autorisation démarrage	DEH-PE	Inventaire des polluants organiques persistants , Elaboration d'un plan national de mise en oeuvre
Projet sur le Bromure de méthyle Durée 12 mois Etendue du projet : national	Fonds multilatéral : financement accordé, attente autorisation démarrage	DEH-PE	Elimination progressive du bromure de méthyle
Projet sur les CFC Durée 12 mois Etendue du projet : national	Fonds multilatéral	DEH-PE	Elimination progressive des substances qui appauvrissent la couche d'ozone
Profil national Durée 18 mois Etendue du projet : national	Union Européenne et Coopération Suisse	DEH-PE	Elaboration du profil national des gestions de produit chimiques

10.3 COMMENTAIRES/ANALYSE

Afin de permettre un suivi et la mise en œuvre des différentes conventions internationales, des personnes ressources ont été désignées comme points focaux de ces conventions.

Il n'existe pas à proprement parler une coordination nationale appropriée dans le domaine de la gestion des produits chimiques. Toute fois, la mise en place du Groupe de Travail sur les produits chimiques ouvre des meilleures perspectives pour un travail en synergie des différents acteurs impliqués dans la gestion des produits chimiques. Ce groupe réfléchit déjà sur les mécanismes à mettre en place dans cet optique.

La non ratification à ce jour de certaines conventions régissant la gestion des produits chimiques et la non intégration de leurs dispositions dans la réglementation nationale, rend parfois difficile la mise en application de celles-ci sur terrain.

L'absence de la Loi sur l'environnement est une lacune qui devra rapidement être comblée.

Un appui des agences internationales permettrait d'améliorer la législation sur les produits chimiques et de redynamiser les réseaux d'échange d'information.

Néanmoins, un effort a été fait pour la réglementation de l'importation des substances qui appauvrissent la couche d'ozone (SAO) par la signature d'un Arrêté interministériel entre le Ministère de l'Environnement, du Commerce, des Finances et de l'industrie.

Chapitre XI :

Sensibilisation/information des travailleurs et du public

En République Démocratique du Congo, la gestion des produits chimiques figure rarement parmi les priorités principales des décideurs qui se penchent habituellement sur d'autres objectifs économiques et sociaux tels que le développement industriel, la production agricole, la protection de la santé publique.

Et pourtant, leur engagement et appui sont nécessaires pour s'assurer que les questions relatives aux produits chimiques seront prises en compte dans le cadre de nos politiques et programmes. Cela fait que les questions ayant trait aux produits chimiques ne puissent pas jouir d'une couverture étendue que d'autres domaines.

Il a fallu d'abord sensibiliser les décideurs gouvernementaux et non Gouvernementaux (chefs d'entreprise, les dirigeants communautaires, etc.) et s'assurer de leur soutien, et ensuite le public représenté par les autres groupes sociaux pour les aider à comprendre les liens qui existent entre leurs intérêts et inquiétudes et la gestion des produits chimiques d'une part ; et ceux qui existent entre une gestion des produits chimiques et les objectifs du développement durable d'autre part.

La stratégie de communication et de diffusion qu'on a utilisée consistait organiser des réunions , des ateliers et des consultations.

Les moyens d'information utilisés ont inclus le recours aux médias tels que les journaux, la radio, la télévision ; et les publications pertinentes comme les dépliants.

Une autre approche qui est digne de considération est celle de la création d'un site WEB nationale sur la sécurité chimique présentement en construction. Ce site permettra d'afficher toutes les informations sur les activités relatives aux produits chimiques.

Chapitre XII :

Ressources disponibles et nécessaires à la gestion des produits chimiques

Chaque institution partenaire impliquée dans la gestion des produits chimiques dispose en son sein, des ressources humaines capables de jouer un rôle dans les différentes étapes du cycle de vie des produits chimiques. Bien qu'il soit difficile de lister toutes les compétences nationale y afférente, nous pensons que le renforcement des capacités tant humaines, matérielles et financières rendrait beaucoup plus performant ces différents acteurs.

Le tableau n° 12A ci-dessous reprend les institutions impliquées dans la gestion des produits chimiques et énumérées au chapitre 5 ainsi que le type d'expertise disponible

Tableau n° 12A : Acteurs identifiés et leurs rôles

MEMBRES	ROLE	RESSOURCES HUMAINES
Ministère de l'Environnement, Conservation de la Nature, Eaux et Forêts	<ul style="list-style-type: none"> - Coordination (facilitateur) des activités relatives aux produits chimiques - Réglementation sur les produits chimiques - Elimination des déchets dangereux 	144
Ministère de l'Agriculture	<ul style="list-style-type: none"> - Réglementation produits chimiques utilisés en agriculture (pesticides et intrants connexes) - Stockage et distribution 	ND
Ministère de Plan	<ul style="list-style-type: none"> - Données sur les produits chimiques reçus au titre des dons 	ND
Ministère de la Santé	Prise en charge des personnes victimes des effets néfastes des produits chimiques sur la santé humaine	ND
Ministère des Transports	Normes et réglementations sur les transports, manutention et stockage des produits chimiques en collaboration avec le MECN-EF	ND
Ministère du Travail	<ul style="list-style-type: none"> - Réglementation sur la sécurité chimique en milieu 	ND

	<p>du travail</p> <ul style="list-style-type: none"> - Suivi des maladies professionnelles dont celles liées aux produits chimiques 	
Ministère de l'Industrie	- Normes et réglementation dans l'industrie	ND
Ministère du commerce	Réglementation sur le commerce extérieur	ND
Office Congolais de Contrôle (OCC)	Contrôle de la qualité à l'importation et à l'exportation	ND
Office des douanes et Accises (OFIDA)	Application de la réglementation douanière à l'importation et à l'exportation	ND
Ministère des Affaires Etrangères à la Coopération Internationale	Politique étrangère du pays, relais entre les organismes internationaux et les Ministères techniques au niveau national	ND
ONG/Environnement	Sensibilisation, éducation, formation et encadrement des utilisateurs des produits chimiques au niveau des communautés de base	ND
Université	Formation, recherche, diffusion en rapport avec les produits chimiques	ND
Associations des vendeurs et utilisateurs des produits chimiques	Stockage, distribution, utilisation et formulation des produits chimiques	

REFERENCES

1. FAO : Analyse des réponses des gouvernements au premier questionnaire sur le code international de conduite pour la distribution et d'utilisation des pesticides, 1985
2. OKOND'AHOKA : Contribution à l'étude de l'imprégnation humaine par les pesticides organohalogénés au Zaïre, 1982/83 (Thèse de doctorat paru dans Anns. Fals. Exp. Chim ;, Novembre 1984 - 77 n° 8832 pp 531 - 540)
3. J.P. THOME : Cycles bio géochimiques et écotoxicologies
4. SNEL : Société Nationale d'Electricité
5. PNAE
6. Ministère de l'Agriculture
7. Ministère de l'Environnement, Conservation de la Nature, Eaux et Forêts

ANNEXE 1 : ACRONYMES

ACCOPROF	: Association Congolaise des Professionnels de froid
CATEB	: Centre d'Adaptation des Techniques Energie- Bois
FAO	: Programme des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture
FISC	: Forum Intergouvernemental sur la Sécurité Chimique
ICCN	: Institut Congolais pour la Conservation de la Nature
INERA	: Institut National d'Etudes et Recherches Agronomiques
IRSAC	: Institut de Recherches Scientifiques en Afrique Centrale
ISDR	: Institut Supérieur de Développement Rural
ISP	: Institut Supérieur Pédagogique
ISTA	: Institut Supérieur des Techniques Appliquées
OCC	: Office Congolais de Contrôle
OFIDA	: Office des Douanes et Accises
OMS	: Organisation Mondiale de la Santé
ONATRA	: Office National de transport
ONG	: Organisation Non Gouvernementale
PNUD	: Programme des Nations Unies pour le développement
PNUE	: Programme des Nations Unies pour l'Environnement
REIC	: Réseau d'échange d'information chimique
REGIDESO	: Régie de Distribution d'Eau
PNEA	: Plan National d'Action Environnementale
RISCPT	: Registre International des Substances Chimiques Potentiellement Toxiques
UNIKIN	: Université de Kinshasa
UNIKIS	: Université de Kisangani
UNILU	: Université de Lubumbashi
UNITAR	: Institut des Nations Unies pour la Formation et la Recherche
UPN	: Université Pédagogique Nationale
SGH	: Système Général Harmonisé
DEH-PE	: Direction des Etablissements Humains et Protection de l'Environnement
DDD	: Direction de Développement Durable

DMM-VN : Direction de la Marine Marchande et Voies Navigables
MECN-EF : Ministère de l'Environnement, Conservation de la
Nature, Eaux et Forêts

ANNEXE 2.

LISTE DES MEMBRES DU GROUPE DE TRAVAIL SUR LE PROFIL NATIONAL DES PRODUITS CHIMIQUES

N°	NOMS PRENOMS	POSTNOMS	INSTITUTIONS	TEL	E - MAIL
01.	EMENE ELENGA	Jean Claude	DEH-PE/ENVIRONNEMENT, Coordonnateur	0998121166	Jcemene@ yahoo.fr
02.	MUSIBONO	Dieudonné	UNIKIN, Consultant	0815011210	Musibino@ yahoo.fr
03.	MBUYI BILONDA	Brigitte	Conseiller / ENVIRONNEMENT	0998895701	Mbuyibilonda@ yahoo.fr
04.	MPOLESHA KANKONDA	Dany	CNIE / ENVIRONNEMENT, Rapporteur	0998129506	danympolesha@yahoo.fr
05.	NGABURU	Zenon	AGRICULTURE	0815157474	@ yahoo.fr
06.	TSHIKUDI MUEPU	Justin	DEH-PE / ENVIRONNEMENT	08181229161	Justintshikudi@ yahoo.fr
07.	TABA KALULU		UNIKIN	0813330242	Tabakalulu@ yahoo.fr
08.	KAYEMBE NSUNGULA	Jean	UNIKIN	0998178146	Jeanksm@ yahoo.fr
09.	NTAMBO	Honoré	IPME	0999934679	Honontambo@ yahoo.fr
10.	MASUA	Basile	OCC	0815196332	Masua_basile@ yahoo.fr
11.	KIZAL	Josué	DEH-PE / ENVIRONNEMENT	0998394364	Josuekiz@ yahoo.fr
12.	KALOMBO N'SAPO		TRAVAIL P. S.	0815202647	kalombo_sapo@ yahoo.fr
13.	BALENZA	Pethers	FEC	0814939551	Balenza1@ yahoo.fr
14.	KUBURANWA		OFIDA	0999990129	